

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION

23, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 8.79
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m 3 m 6 m 12 m
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 9

Téléphone 6.48

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct — Réel 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Un assassinat dans l'affaire Stavisky.
Les embarras du cabinet espagnol.
Ce qui a engendré les crises actuelles.
La corruption administrative aux Etats-Unis.**

La France vient d'apprendre avec stupeur qu'un haut magistrat, conseiller à la Cour d'appel de Paris, a été assassiné à Dijon par des inconnus qui ont voulu étouffer la voix d'un témoin gênant pour les complices de Stavisky.

La victime de cet attentat, M. Prince, devait déposer hier matin devant la commission judiciaire que préside M. Lescouvé, premier président de la Cour de cassation, dans l'enquête ouverte sur les manœuvres qui ont paralysé le bras de la justice à l'égard de Stavisky. M. Prince devait dénoncer à la commission judiciaire les auteurs de l'étouffement des rapports signalant au procureur général Pressard les faits et gestes de l'escroc.

M. Prince a été attiré dans un guet-apens à Dijon, par un message téléphonique lui annonçant la mort de sa mère, — laquelle est en parfaite santé —, et assassiné. Son corps a été déposé sur une voie de chemin de fer pour faire croire à un accident ou à un suicide, ou pour que le corps fût rendu méconnaissable.

La nouvelle de ce crime, qui doit avoir été l'œuvre de personnages haut placés et qui avait pour but de couvrir des culpabilités et d'empêcher la lumière sur l'affaire Stavisky, a déjà causé une profonde émotion à la Chambre française. La France entière en sera remuée. Du coup, une foule de gens se diront que, si on n'a pas reculé devant l'assassinat d'un magistrat, pour étouffer la vérité, on aura encore moins hésité à fermer la bouche par un crime à Stavisky lui-même et que le prétendu suicide de Chamoniix a été, en réalité, un assassinat.

En Espagne, la situation politique est de nouveau très confuse. Le cabinet Lerroux, gouvernement minoritaire radical pour qui le soutien des partis de droite est indispensable, a subi de durs assauts au cours des deux dernières séances des Cortès, mardi et hier mercredi. Une crise ministérielle peut survenir d'un moment à l'autre; on déclare, dans les milieux politiques de Madrid, que la semaine ne se passera pas sans qu'un événement important surgisse.

Tenu par ses alliés de droite, M. Lerroux l'est aussi par son parti. Des divergences, de plus en plus évidentes, se manifestent au sein du parti radical, dont beaucoup de membres sont mécontents de l'alliance avec les droites. Il est vrai que, tout récemment, sous la pression de l'aile gauche du parti, M. Lerroux a cherché à corriger l'orientation de son cabinet, mais il ne semble pas que cela ait suffi à donner satisfaction aux partisans de l'alliance avec les socialistes.

On commente à ce propos des déclarations du président du Conseil, d'après lesquelles il aurait pleine liberté pour résoudre une crise éventuelle. On interprète ces mots comme la confirmation des bruits qui circulent sur la formation d'un ministère de droite que M. Lerroux lui-même présiderait.

Un journal polonais, le *Courrier de Varsovie*, a fait une enquête sur les origines de la crise actuelle. Des réponses qu'il a reçues, et qui émanent de personnalités polonaises en vue, il résulte que « c'est la crise morale qui a engendré toutes les autres crises » : politique, sociale, économique, intellectuelle... A la base de la crise morale, est l'affaiblissement de la morale chrétienne, gardienne de l'équilibre et de l'harmonie de toutes les choses de ce monde. « Les atteintes portées aux normes éthiques dans la plupart des sociétés contemporaines ont déchainé toutes les forces subversives, qui ont fini par précipiter l'humanité dans le chaos actuel, dans une anarchie

morale autant que sociale, économique aussi bien que politique. »

Un écrivain rationaliste polonais n'hésite pas à écrire : « On a tiré du vieux magasin de l'histoire les théories les plus moisiées et les plus rouillées et on veut nous les présenter aujourd'hui comme un dogme de toutes les vertus : c'est la formule « tout pour l'Etat et par l'Etat ». Mais est-ce que les « étatistes » se sont jamais demandé pourquoi le christianisme, qui a vécu mille neuf cents ans en dépit de toutes les révolutions et de toutes les foudres lancées contre lui, est demeuré vivant dans les âmes mêmes qui lui sont étrangères ? C'est tout simplement parce que le Christ enseignait : « Tout pour tout homme. » Or, ce doit être aussi le langage de nos temps. »

Le même écrivain est encore d'avis que la crise actuelle est la conséquence de ce que le mensonge est devenu la seule doctrine du monde contemporain. L'homme actuel a la bouche pleine d'idéalisme et de magnanimité, mais tous ses actes, tous ses gestes dénotent l'égoïsme, la cupidité et la bassesse.

On rapprochera ces déclarations de ce que M. Doumergue a dit, à la Chambre française, sur l'œuvre urgente « d'assainissement moral, qui nécessite le retour à certaines disciplines volontairement consenties ».

Un célèbre juriste de Varsovie a répondu : « Pour vaincre la crise, il importe avant tout d'élever le niveau moral de presque toutes les sociétés contemporaines. Il faut appuyer la vie des nations sur des bases stables, égales pour tout le monde. Il faut rompre avec la devise : le but justifie les moyens. » Il faut rétablir le règne du droit, de la loi et de la probité.

Les engagements doivent être tenus, même si ce n'est pas toujours commode. L'opinion publique doit pouvoir flétrir l'immoralité et la malhonnêteté partout où elles se manifestent. Il faut supprimer l'arbitraire des pouvoirs publics et rétablir la liberté des citoyens. Il s'agit de créer de telles conditions de vie que « les honnêtes gens puissent vivre mieux que les fripouilles », et non le contraire. « Il faut reprendre l'éducation des caractères. »

A Washington, la commission d'enquête sur les contrats de la poste aérienne a entendu le général Brown, ancien secrétaire aux postes. Celui-ci a reconnu qu'il avait violé la loi en accordant sans adjudication, sous prétexte d'extension des lignes aériennes déjà existantes, à certaines compagnies, des concessions qui portaient en réalité sur des lignes entièrement nouvelles.

Le gouvernement Roosevelt poursuit, comme on sait, avec énergie l'enquête sur ce scandale. Il semble qu'il veut achever de discréditer le parti républicain avant les élections législatives de novembre; si les démocrates attendent des élections qu'elles renforcent encore leur majorité au Sénat, ils craignent, par contre, de perdre une trentaine de voix à la Chambre des représentants. Cette perte ne les déposséderait cependant pas de la majorité.

NOUVELLES DIVERSES

Un nouveau ministère irakien a été constitué par Janil Al Medsei, qui, outre la présidence du Conseil, détient le portefeuille de l'Intérieur.

M. Gaston Doumergue a reçu hier matin, mercredi, M. Clauzel, ambassadeur de France à Berne.

Le groupe des députés de la Seine a décidé de déposer une proposition de résolution invitant le gouvernement à reprendre les études en vue d'organiser une Exposition internationale à Paris, en 1937.

Les élections communales fribourgeoises

Le peuple fribourgeois se prépare à élire, dans quelques jours, les autorités communales. Les partis politiques se tâtent, dressent leurs listes de candidatures, font le recensement de leurs adhérents, supputent les forces adverses, cherchent le tremplin électoral le plus avantageux.

Il ne manquait pas autrefois, — il y en a sûrement moins aujourd'hui —, de gens qui aimaient à se donner un air supérieur en parlant avec dédain des partis politiques, de leurs comités et de leur cuisine électorale. On affectait de planer au-dessus de la mêlée; on plaçait son idéal civique à des hauteurs inaccessibles au vulgaire; on tranchait de l'arbitre et on distribuait le blâme à droite et à gauche, plus volontiers à droite qu'à gauche, d'ailleurs.

Ces attitudes détachées, ces poses de dilettante, signes de la fatuité et de l'égoïsme qui fuit les corvées civiques, sont commodes tant que tout va à peu près bien. On profite alors des efforts de ceux qui peinent à soutenir l'ordre social et qui se dévouent à toute sorte de tâches rebutantes pour la plus grande tranquillité de leurs critiques.

Mais, un jour, on finit par s'apercevoir que la politique, dont on dédaignait de s'occuper, s'occupe de vous, quoi que vous fassiez, et qu'un certain nombre d'idées auxquelles on tient et d'intérêts qui vous sont chers sont en péril; que les luttes politiques ne sont pas seulement l'effet de mesquines rivalités, d'ambitions cyniques, de fanatiques étroitesse, mais qu'elles ont pour enjeu le bien même du pays.

L'heure actuelle est certes propre à ouvrir les yeux à tout le monde sur la nécessité de l'action politique. Le temps de la béate quiétude est passé. Le monde est agité d'une fièvre violente. Le vieil édifice de la société craque de toutes parts, sous des poussées contradictoires. Où va le monde? Chacun se le demande avec angoisse. A de nouvelles catastrophes? Ou vers un ordre de choses nouveau et meilleur, mais qui ne se réalisera pas sans luttes terribles, sans profonds bouleversements, au travers desquels nous friserons l'abîme?

De toutes façons, les temps actuels imposent à tous les bons citoyens une vigilante attention aux affaires de la vie publique et une participation généreuse à l'action politique.

Il s'agit de diriger, non de subir les événements; il s'agit de conduire le pays, la cité, par les chemins sûrs d'une politique chrétienne, vers l'ordre et la tranquillité et non pas de se laisser aller aux aventures sous l'influence des courants mauvais. Il s'agit de mener et non de se laisser mener. L'indifférence, dans les heures périlleuses où nous vivons, est un crime.

Voilà ce que tout honnête homme doit se dire en ces temps où se prépare, dans notre canton, le renouvellement des autorités communales, pendant que, dans des cantons voisins, les partis fourbissent leurs armes pour d'autres luttes plus décisives encore.

Il y a en ce moment, plus que jamais, une solidarité des hommes d'ordre qui fait que les divers champs de bataille électoraux n'en forment qu'un : l'ennemi de la patrie, de la société, de la religion est partout le même; c'est le marxisme révolutionnaire. Terrassé, réduit à l'impuissance en Italie, en Allemagne et, en dernier lieu, en Autriche, il cherche ailleurs des compensations à ses défaites. Il se cramponne d'autant plus opiniâtrement aux positions qu'il a conquises dans notre pays, par la faute, hélas! de ceux qui devaient incarner les idées d'ordre et qui, parfois, les ont trahies par leurs défaillances morales.

Nous espérons bien que le socialisme, s'il a pu étendre son domaine récemment sur les bords du Léman, ne fera pas, le 4 mars, de conquête en pays fribourgeois.

Le parti conservateur, en tout cas, qui est partout le sûr rempart de l'ordre, fera tout son devoir pour empêcher pareil déshonneur. Nous espérons que le parti libéral saura faire le sien et ne suivra pas les conseils de ceux qui cherchent toujours à lui faire diriger ses coups plutôt à droite qu'à gauche, faisant ainsi le jeu de l'ennemi commun.

Qu'on se prépare donc partout allégrement à la lutte qui vient. Que, dans la capitale, dans les chefs-lieux des districts, dans toutes les communes, s'opère le ralliement des bons citoyens sous le drapeau de la patrie et de l'ordre, pour faire front contre le parti de l'antipatriotisme et de la guerre sociale.

L'activité diplomatique du ministère Doumergue

LE ROI DES BELGES ET LA FRANCE

Paris, 21 février.

Dès son arrivée aux affaires, M. Doumergue a compris que l'un de ses premiers devoirs était de veiller aux intérêts du pays à l'extérieur et d'assurer la continuité de la politique étrangère de la France. C'est à cette tâche que s'applique, avec sa grande expérience et son patriotisme éclairé, l'homme que M. Doumergue a prié de prendre, au Quai d'Orsay, la succession de M. Paul-Boncour et de M. Daladier, et qui n'est autre que M. Louis Barthou.

Et déjà, au cours des derniers jours, quelques actes importants ont été accomplis, dont il y a lieu de se féliciter. La déclaration commune des gouvernements de Londres, de Rome et de Paris, relative à l'indépendance nécessaire de l'Autriche, est du nombre. Tous les Français connaissant les complications présentes de la situation internationale et les mortels périls auxquels demeure exposé le chancelier Dollfuss ont applaudi à cet acte, à vrai dire depuis longtemps attendu et dont on ne saurait assurer encore qu'il sera suffisant.

La presse française a enregistré l'événement avec satisfaction, en insistant sur la preuve qu'il apporte de l'accord qui existe entre Rome et Paris, sur le principe du maintien d'une Autriche indépendante, mais en soulignant, par ailleurs, la visible répugnance avec laquelle le gouvernement de Londres a fini par se décider à agir de concert avec la France et l'Italie. A Londres, en effet, on a eu peine à accepter la rigueur de la répression qu'a dû ordonner le chancelier Dollfuss et l'on montre peu de sympathie à l'égard de son allié, le prince Starhemberg; à Rome, au contraire, le mécontentement, pour ne pas dire l'irritation, croît à l'égard de l'Allemagne, dont la presse prend la défense des socialistes autrichiens, dans un but évidemment intéressé.

M. Barthou a également pris position dans les pourparlers et les discussions qui se poursuivent autour du problème du désarmement. Il a mis sa signature au bas d'un aide-mémoire qui a été remis à M. von Neurath, et qui est une réponse au memorandum allemand, portant la date du 19 janvier; en compagnie de M. Doumergue, il a reçu, au Quai d'Orsay, pour un long entretien, M. Eden, lord du sceau privé, chargé par le cabinet de Londres de s'enquérir des sentiments des gouvernements de Paris, de Berlin et de Rome, à l'égard du compromis dont ce cabinet a pris récemment l'initiative.

La note française, courtoise de forme et de ton, a paru rédigée avec une fermeté où l'on a voulu reconnaître la marque personnelle de M. Barthou. Ce qui la caractérise, en tout cas, c'est la netteté avec laquelle elle rappelle le programme de désarmement proposé depuis longtemps par la France et qui, moyennant certaines garanties de contrôle des engagements pris et de sécurité acquise, comporte des réductions importantes et substantielles d'armements réalisées par étapes. C'est évidemment le refus catégorique d'admettre, sous quelque forme que ce soit, un réarmement de l'Allemagne. « C'est à la lumière de cette note, lisons-nous dans le *Temps* du 17 février, que l'opinion internationale devra apprécier la position de la France en présence des exigences allemandes et des suggestions anglaises et italiennes. La France ne veut pas du désarmement des nations les plus exposées à une agression, en face du réarmement de l'Allemagne. »

Quelque cordiale qu'ait été leur conversation avec M. Eden, M. Doumergue et M. Barthou n'ont pas dû lui dire autre chose, en réponse à ses nouvelles propositions qui n'ont pas, semble-t-il, meilleures chances d'être mieux accueillies à Berlin qu'à Paris. Le rapport envoyé à Londres par M. Eden n'est pas, assure-t-on, encourageant. Il ne peut pas l'être, car l'échange de vues franco-anglais tourne toujours autour du même point, sans qu'on parvienne à se mettre d'accord. Il s'agit de savoir quels engagements précis, en vue de circonstances déterminées, prendra la Grande-Bretagne, en contre-partie de l'abandon, par les autres puissances, d'une part notable de leurs moyens de défense.

En ce qui regarde les relations franco-anglaises, il y a lieu de noter au moins le différend qui se développe, entre Paris et Londres, sur le terrain économique et qui affecte gravement les échanges commerciaux entre la France et l'Angleterre au point de les réduire dans des

proportions considérables, alors que, il y a deux ou trois ans encore, la Grande-Bretagne était le premier client et le troisième fournisseur de la France.

Il nous reste à souligner l'émotion profonde que la mort du roi Albert 1^{er} de Belgique a soulevée dans le pays tout entier et à Paris, d'abord, où le tragique événement, dès qu'il fut connu, a serré tous les cœurs. Le deuil de la Belgique est vraiment, pour le sentiment public, un deuil national français et le gouvernement de M. Doumergue n'a fait que donner son expression extérieure aux regrets unanimes de la France, en allant à Bruxelles avec M. Herriot et M. Tardieu, saluer la dépouille du « roi-chevalier ». La démarche du président de la République, de M. Barthou et du maréchal Pétain n'est pas moins bien accueillie. On peut être certain qu'il y aura foule, à Notre-Dame de Paris, mercredi 28 février, pour le service funèbre déjà annoncé.

La popularité du roi Albert en France tient, pour une large part, aux souvenirs de la grande guerre et, avant toute chose, à son attitude héroïque, aux premiers jours du mois d'août 1914. Il n'est pas un Français vraiment digne de ce nom qui ne sache ce qu'il doit au sacrifice généreusement accepté par la Belgique, et qui n'en garde au peuple voisin une solide gratitude. Albert 1^{er}, dont les mérites, comme souverain constitutionnel, dans la conduite des affaires intérieures de son pays sont indéniables, n'a cessé d'apparaître, depuis presque vingt ans, aux yeux des Français, comme le modèle de la loyauté et du courage. Son nom, celui de la reine Elisabeth, celui du cardinal Mercier, qui n'est pas oublié, sont de ceux qu'on ne prononce, dans notre pays, qu'avec un respect reconnaissant, auquel se mêle une nuance d'affection comme il s'en découvre rarement dans les relations internationales.

Parmi les incertitudes de l'heure présente, la bonne entente et la cordiale coopération franco-belge ne sont-elles pas l'une des garanties de la paix ?

E. B.

A la Chambre française

Paris, 21 février.

La Chambre a repris la discussion de la loi de finances. L'article 9bis est ainsi conçu : « A partir du 1^{er} juillet 1934, il sera établi sur les employeurs de main-d'œuvre étrangère une taxe de 10 % du montant des salaires par eux payés aux travailleurs résidant en France depuis moins de 10 ans. »

Le paragraphe 2 tend à frapper d'une taxe de 10 % les revenus professionnels des travailleurs étrangers travaillant pour leur compte.

La Chambre a voté un amendement tendant à ce que le texte ne s'applique qu'aux ouvriers des entreprises industrielles et commerciales. L'article en question a été adopté.

La Chambre a adopté ensuite l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires des magasins à prix unique et des grandes entreprises.

Les magasins à prix unique seront assujettis, quel que soit le montant de leurs ventes, à la patente des grands magasins et à la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires. Cette taxe subit une progression de taux proportionnelle au total des ventes réalisées.

Paris, 22 février.

La Chambre a continué la discussion de la loi de finances. Une demande de disjonction a été déposée sur l'article 52 (convocation des réserves pour 1934).

La demande a été repoussée par 330 voix contre 200.

Les articles 62, 63 et 64 ont été ensuite discutés. Deux députés ont demandé la disjonction de ces articles qui ont trait à l'assistance publique.

Le rapporteur indique qu'il s'agit de réprimer des abus.

Le président du Conseil rappelle que des députés de tous les partis ont signalé ces abus.

M. Doumergue a déclaré : « Les circonstances où nous nous trouvons, je les juge infiniment plus graves que je ne les avais prévues. Si vous voulez avoir confiance dans le gouvernement, il faut l'avoir jusqu'au bout, quoi qu'il puisse vous en coûter. Me maintenir au pouvoir, en faisant des concessions contraires à l'ordre public, aux bonnes finances, je ne le ferai pas. Je déclare aujourd'hui que si le budget n'était pas voté le 28 février, je ne pourrais pas prendre la responsabilité de ce qui se passera le lendemain. Quelqu'un qui aurait, par leur vote d'aujourd'hui, été complices du désastre, le regretteraient. C'est tout ce que j'avais à vous dire. »

La demande de disjonction des articles 62, 63 et 64 a été repoussée par 440 voix contre 150.

La Chambre s'est séparée à minuit, après avoir adopté les 120 articles de la loi de finances.

Quelques articles ont été réservés.

Le deuil de la Belgique

Paris, 22 février.

Le président de la République, accompagné du maréchal Pétain et du ministre des affaires étrangères, est parti pour Bruxelles.

D'autre part, à partir de 23 h. (24 h.), de dix minutes en dix minutes, sont partis pour Bruxelles huit trains spéciaux emmenant des milliers de Français, des anciens combattants surtout.

Un magistrat français assassiné parce qu'il gênait des complices de Stavisky

Paris, 21 février.

Les précisions recueillies sur la mort de M. Albert Prince (voir *Nouvelles du jour*), si elles ne permettent pas de faire toute la lumière concernant sa fin tragique, révèlent, d'une part, le mobile exact du crime et établissent, d'autre part, qu'il y a eu de la part de son ou de ses auteurs une longue et froide préméditation avant l'accomplissement de cet odieux forfait.

Le déplacement de M. Prince a été motivé par un coup de téléphone reçu mardi matin d'une voix inconnue annonçant à M. Prince que sa mère était mourante et qui lui demandait de venir le plus vite possible.

La personnalité inconnue qui téléphona dit être le médecin soignant habituellement la mère de M. Prince.

Paris, 22 février.

M. Prince a fait partie de la section financière du Parquet, qui fut chargée par le garde des sceaux de rechercher le rôle des magistrats au sujet des dix-neuf remises dans l'affaire Stavisky.

La victime était déjà morte lorsqu'elle fut transportée sur la voie ferrée. Le corps, horriblement mutilé, ne permet pas d'établir la cause exacte de la mort.

Une serviette qu'on a retrouvée ne contenait qu'une lettre sans importance. Or, il est établi que la victime devait avoir sur elle certains documents importants.

Le chef de gare de Plombières, rentrant chez lui, mardi soir, a déclaré avoir aperçu, près d'un petit viaduc, une automobile à conduite intérieure arrêtée.

Il a été établi que M. Prince a bien été accueilli à la gare de Dijon par des personnes dont l'identité reste à établir.

Dijon, 22 février.

L'enquête menée au sujet de l'assassinat de M. Prince a établi que, après avoir été accueilli à la gare de Dijon par des inconnus, M. Prince s'est rendu dans un hôtel près de la gare. La fiche qu'il a remplie a été retrouvée par la police municipale. M. Prince est reparti de l'hôtel après y avoir laissé sa valise et après avoir emporté sa serviette. Depuis lors, sa trace est perdue. Il semble qu'il a été attiré à Dijon et tué dans cette ville.

M. Prince devait être entendu de nouveau dans l'affaire Stavisky, mais il avait insisté auprès de M. Lescouvé pour que son audition fût rapportée à jeudi, afin qu'il eût le temps d'établir une note écrite.

M. Prince avait eu à s'occuper aussi du rapport Pachot relatif à l'affaire de la Caisse foncière, l'une des premières affaires Stavisky.

M. Prince avait déclaré que le rapport Pachot avait bien été transmis au procureur de la République. Ce dernier aurait déclaré ne l'avoir pas reçu. Prince devait être entendu par la commission nommée par le garde des sceaux pour lui demander des détails complémentaires.

Dans l'entourage de la famille Prince, on assure que ce serait sur la propre demande de M. Prince que cette nouvelle audition aurait été décidée. Après sa première audition, il aurait reçu des lettres de menaces.

Dijon, 22 février.

Voici comment le crime a été découvert :

A Laroche-Migennes, le mécanicien Chaussard, en faisant le tour de sa machine, découvrit sur la barre transversale une tache suspecte. Il avisa le chef du dépôt et le commissariat de police.

Quelques heures plus tard, on découvrit sur la voie du chemin, non loin de Dijon, le cadavre d'un homme ligoté par la jambe droite au rail par un cordelette de chanvre.

Ce détail et le fait qu'il n'y avait pas de sang sur le ballast firent immédiatement supposer un crime.

Un peu plus tard, un gendarme trouva un couteau à cran d'arrêt que l'on supposa être l'arme du crime.

Sur le moment il fut fort difficile d'identifier la victime. C'est à ses vêtements que l'on reconnut M. Prince ; une carte de visite retrouvée dans une de ses poches établit finalement cette certitude.

L'autopsie fut très difficile en raison de l'état du cadavre, très mutilé. Les médecins légistes n'ont pas trouvé de blessure par lame, balle ou par un instrument quelconque. Les médecins soutiennent que le couteau retrouvé à proximité du cadavre n'a pas servi au crime.

Près du corps se trouvait la serviette de M. Prince. Elle ne contenait qu'une seule pièce : une convocation adressée par M. Lescouvé.

Dijon, 22 février.

L'enquête a été établie que M. Prince, en sortant de la gare de Dijon, se dirigea vers une voiture ; mais quelqu'un l'aborda, un homme qu'il ne semblait pas connaître ; en tout cas, il ne lui serra pas la main.

Ce personnage lui adressa quelques paroles, puis tous deux repartirent vers la gare et M. Prince télégraphia du bureau de poste de cette gare à sa femme.

« Arrivé. Vais à la clinique. Consultation à 18 heures. Dr Hellinger déclare état aussi normal que possible. — Albert. »

Mme Prince mère, qui vit dans une maison de

retraite de Dijon, n'a jamais été opérée et elle n'a pas vu son fils.

M. Durand, avocat général à Dijon, ami intime de M. Prince, a vu le brouillon de la dépêche au bureau de poste, où il a été saisi. Il a formellement reconnu l'écriture de M. Prince, mais il a fait des réserves pour la signature.

Après l'envoi de ce télégramme, M. Prince déposa sa valise au restaurant Moreau, face à la gare. Dès lors, on perd sa trace.

M. Albert Prince était âgé de 51 ans. Il avait été fait prisonnier en 1916 à Verdun et avait été interné en Suisse en juin 1918.

Dijon, 22 février.

Sitôt après que le mécanicien Chaussard du dépôt de La Roche eut annoncé à ses chefs qu'il croyait avoir écrasé quelqu'un, une enquête fut ouverte. La gendarmerie de Dijon ne trouva cependant rien pendant la nuit.

C'est mercredi matin seulement, que deux agents trouvèrent le cadavre à deux kilomètres environ de Dijon. Il gisait près d'un pont au-dessus du chemin dit de La Combe qui, de la Fontaine aux Fées, conduit dans une carrière.

Le corps était horriblement mutilé : le bras droit était complètement détaché, la tête, ouverte en deux morceaux, comme éclatée, et sur plus de cinquante mètres, la voie était remplie de sang et de débris de chair.

Avec ces funèbres débris, les agents trouvèrent éparpillés le long des rails de nombreux objets ayant vraisemblablement appartenu au défunt : un portemonnaie, des mouchoirs, 300 francs en billets de banque environ. On trouva également un énorme couteau à cran d'arrêt dont la lame ensanglantée mesure près de 16 centimètre de longueur.

Paris, 22 février.

De nombreux députés de toutes nuances appartenant à la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky ont manifesté l'intention d'offrir à M. Georges Mandel la présidence de la commission. Mais M. Mandel a formellement déclaré qu'il n'accepterait pas. « J'ai fait partie, a-t-il dit, de la commission d'enquête sur l'affaire Oustric et je sais, par expérience, que les pouvoirs conférés par la loi de 1914 ne sont pas suffisants pour faire toute la lumière. »

LE CAS DE M. PAUL-BONCOUR

Paris, 22 février.

Dans une note à la presse, M. Paul-Boncour précise le rôle du ministère des affaires étrangères et son rôle personnel dans les affaires Stavisky. Il ressort de la lettre de l'ancien ministre que les affaires Stavisky n'ont trouvé au Quai d'Orsay nulle complaisance.

Lorsqu'un individu nommé Alexandre vint faire visite à M. Léger, secrétaire général du ministère, celui-ci rendit compte au ministre de son entretien avec cette personne qui projetait d'organiser une caisse de garantie de grands travaux internationaux et se montrait désireuse d'obtenir le concours de personnalités. Le ministre prescrivit une enquête sur l'affaire et sur son promoteur. Les poursuites correctionnelles dont Stavisky était l'objet et le caractère suspect de la caisse de garantie se révélèrent alors et le Quai d'Orsay prévint le ministère des finances et en même temps M. Duvernois. M. Paul-Boncour affirme en terminant qu'il n'a jamais eu le moindre rapport tant dans sa vie privée que dans sa vie politique avec Stavisky.

UN ATTENTAT SIMULE

Stockholm, 21 février.

Les journaux publient des informations sur un attentat de prétend avoir été victime l'aviateur hitlérien Wickland.

D'après les renseignements des journaux Wickland s'est fait l'essayer par un de ses collègues.

Parmi les nationalistes sociaux arrêtés se trouvent le chef du détachement des troupes d'assaut et le chef du service de propagande hitlérienne en Suède.

Les Anglais en Chine

Tokio, 21 février.

Deux mille hommes de troupes britanniques ont franchi, le 19 décembre, la frontière entre Burma et le Yunnan (sud-ouest de la Chine) et se sont rendus à Kiang-Hung, district de Mekong, connu pour ses riches terrains aurifères et argentifères. Le gouvernement du Yunnan a protesté auprès du consul britannique contre l'invasion des troupes anglaises.

L'agitation à Cuba

La Havane, 22 février.

Le gouvernement cubain a réprimé le nouveau mouvement révolutionnaire qui avait éclaté dans l'armée. Vingt-deux officiers qui avaient participé au mouvement ont été expulsés de l'armée.

Les instituteurs ont décidé de se mettre en grève. Le gouvernement a décidé de proclamer la grève illégale et d'arrêter les meneurs.

A propos de la reprise de la discussion du budget français

Paris, 21 février.

Du Temps :

« Nous sommes évidemment loin d'un budget parfait. Le ministre des finances, dans sa lettre rectificative, aussi bien que M. Paul Jacquier, dans son rapport général, formulent d'expresses réserves quant aux évaluations qui ont été retenues. Ce qui veut dire que l'équilibre, pour l'instant, n'est encore réalisé que sur le papier, et qu'à moins d'un relèvement vigoureux de l'activité économique, qu'il serait peut-être imprudent d'espérer pour l'avenir prochain, de nouvelles mesures auront à être prises pour lutter contre le déficit.

« Mesures d'autant plus indispensables que le fragile équilibre du budget de 1934 aura été obtenu partiellement au moyen de ressources exceptionnelles sur lesquelles on ne pourra plus compter l'année prochaine ; que, de surcroît, et en dépit de certaines promesses formelles, le nécessaire n'a point été fait jusqu'ici pour mettre un terme à l'augmentation automatique des dépenses, qui transforme depuis trop longtemps l'œuvre de redressement budgétaire en un vrai travail de Sisyphe et dont le danger vient, une fois de plus, d'être dénoncé par le rapporteur général. C'est dire que le débat financier qui est ouvert depuis deux ans sera loin de se trouver clos par l'adoption du budget de 1934.

« Cependant, le vote rapide de ce budget s'imposait. Comme, un mois et demi après l'ouverture de l'exercice financier, la discussion en était à peine commencée à la Chambre, le système des douzièmes provisoires menaçait de s'éterniser. Or, c'est là un régime de désordre, mettant obstacle au retour de la confiance, partant à une amélioration durable de l'état de la trésorerie.

« C'est pourquoi la décision, prise par M. Germain-Martin, de n'apporter que de faibles modifications à la loi de finances telle qu'elle avait été élaborée par les trois gouvernements précédents est apparue sage. Il fallait d'abord que l'Etat eût un budget régulier. A vouloir y apporter immédiatement les améliorations souhaitables, le gouvernement en eût retardé fatalement le vote, et le crédit public, déjà assez mal en point, s'en serait ressenti. Mieux valait reprendre le problème une fois ce vote acquis, et élaborer dans le calme et dans une atmosphère éclaircie les réformes qui, par la force des choses, vont s'imposer. »

M. SUVICH EN HONGRIE

Budapest, 21 février.

M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, est arrivé à Budapest. Il a été solennellement reçu par M. Gombos, président du conseil, par les membres du gouvernement et des autorités et par des députations des associations nationales. La gare, les maisons avoisinantes et les rues principales étaient pavées.

Nouvelles émeutes à Cuba

La Havane, 21 février.

Un nouveau mouvement révolutionnaire vient d'éclater à La Havane. Une grande partie de l'armée s'est mutinée et on craint que le mouvement ne se développe rapidement.

GANDHI COMMUNISTE

Bombay, 21 février.

Dans une de ses harangues, Gandhi s'est déclaré partisan de l'établissement d'un régime communiste dans l'Inde. Le chef hindou estime cependant qu'on devrait déposséder les riches par des moyens pacifiques.

AVIATION

Service transatlantique aéro-maritime

La Grande-Bretagne projette pour cet été un service transatlantique aéro-maritime qui permettra de gagner huit heures sur le trajet actuel entre le Royaume-Uni et Montréal (Canada).

D'après le projet britannique, les « Imperial Airways » prêteront à une compagnie aérienne canadienne les hydravions qui assureront la liaison entre le navire et la côte.

Ce projet permet de gagner plus rapidement l'Amérique du nord que la route arctique qu'a récemment explorée l'aviateur américain Lindbergh.

LA SANTE PUBLIQUE

La grippe

Une grave épidémie de grippe infectieuse sévit au village de Marjos dans le Rœhn (Bavière). Vingt et une personnes ont succombé. Tout trafic avec le village a été interrompu afin d'éviter une extension de l'épidémie.

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres.

L'ADMINISTRATION.

EN AUTRICHE

Vienne, 21 février.

La loi martiale a été levée dans toute l'Autriche.

Vienne, 21 février.

Plusieurs émissaires hongrois qui avaient trouvé asile à Vienne depuis le renversement de la domination des soviets en Hongrie, ont été arrêtés.

Parmi eux se trouvent l'ancien commissaire du peuple hongrois Garbay et Emmerich Robocz, dont le frère, enlevé à Vienne, il y a quelques semaines, fut retrouvé mort en Hongrie.

Les principaux autres membres du groupe des réfugiés hongrois, notamment Fenyes et Ronay, se sont enfuis. Ils se seraient réfugiés en Tchécoslovaquie et auraient passé la frontière avec de faux passeports.

Aucune décision n'a encore été prise concernant le bourgmestre Seitz, l'ex-conseiller municipal Breitner, le conseiller municipal Danneberg et d'autres personnalités.

Leur sort dépendra du résultat de l'enquête. S'il est établi qu'ils ont commis des délits, ils seront déférés aux tribunaux.

Si le délit ne peut être établi, il est question de les interner dans un camp de concentration.

Linz, 22 février.

Mercredi après midi s'est ouvert devant la cour martiale de Linz le procès contre trois ouvriers accusés d'avoir assassiné, le lundi 12 février, le lieutenant-colonel Nader et quatre chasseurs alpins.

Le procureur a accusé de complicité trois autres ouvriers et a présenté à la cour le dossier relatif à la participation de ces trois nouveaux individus.

Vienne, 22 février.

Le commissaire fédéral pour Vienne a déclaré qu'il désignera une commission chargée de donner de nouveaux noms à certaines rues et places baptisées par les autorités socialistes.

Le monument de la République disparaîtra. A sa place, un monument sera érigé à la mémoire des victimes des troubles des 12 au 15 février.

Sur tous les bâtiments de la commune où une lutte s'est produite entre les troupes et les ligues républicaines, une plaque commémorative sera apposée.

Vienne, 22 février.

Le recteur de l'université a publié un manifeste annonçant que les cours reprendront le 23 février.

L'Ecole polytechnique fédérale reprendra également ses cours ce jour-là.



JULIUS DEUTSCH
chef de la Garde rouge autrichienne, qui s'est enfui en Bohême.



KOLOMAN WALLISCH
bourgmestre socialiste de Bruck sur la Mur, un des chefs de l'insurrection, qui a été jugé et pendu lundi.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La neige à New-York

La tempête de neige qui a sévi aux Etats-Unis a été la plus grave qui ait été enregistrée depuis 1888. Elle a causé à New-York et dans la banlieue 12 morts, dont celles d'un automobiliste, dont la voiture a été ensevelie par la neige près de Queens. La circulation des tramways et des autos reprend seulement maintenant à New-York, où 30.000 hommes travaillent à enlever la neige. Les travaux coûteront à la ville deux millions de dollars. Le service téléphonique est interrompu en banlieue. Dans toute la Nouvelle-Angleterre, les trains, les autobus et les avions subissent d'importants retards. L'ouverture du Stock-Exchange a été retardée d'une heure.

La neige en Autriche

A Vienne, la neige est tombée en abondance mardi soir. Hier matin, la couche était déjà très haute à Vienne. Elle était de 40 centimètres en certains endroits. La circulation a été en partie entravée. Les travaux de déblayement ont été énergiquement menés.

Outre douze chasse-neige motorisés, la ville a mis en action 250 triangles actionnés par des chevaux ; 900 employés des tramways aident au personnel de la voirie à enlever la neige.

Un assassin

Hier soir, un ouvrier de campagne, Jean Lorz, âgé de vingt et un ans, a tué à Lochsbat, près de Bad-Sulza (Saxe), pendant son sommeil, son camarade de travail et lui a dérobé son porte-monnaie contenant 44 marcs, argent qu'il dépensa pour l'achat d'un habit neuf. Le meurtrier a été arrêté.

Un agent d'affaires escroc

Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'agent d'affaires tunisien Arnold Passez, à la suite d'un grand nombre de plaintes émanant principalement de cheminots, de fonctionnaires et d'agriculteurs, qui affirment avoir été victimes d'escroqueries et d'abus de confiance. Cette affaire porte sur 7 millions.

SUISSE

Une aventurière

La voleuse internationale Eléonore Liebermann, de Kief, qui s'évada récemment de l'hôpital cantonal de Coire, a été de nouveau arrêtée, sur la voie publique, à Schlieren, près de Zurich. Elle se trouve actuellement sous bonne garde à la caserne de police de Zurich. Si elle a avalé des cuillères et des débris de verre durant son transfert de Genève à Coire, ce n'est pas pour se tuer, mais pour être transportée à l'hôpital et pouvoir, de là, s'évader.

Elle s'est, en effet, échappée revêtue des vêtements d'une Sœur d'hôpital, vêtements qu'elle avait volés. Elle marcha quelque temps, puis pris le train, ayant trouvé une pièce de cinq francs dans les habits volés. Elle déroba de nouveau des vêtements dans le train. Plus tard, elle arriva à Zurich dans une automobile qu'elle avait arrêtée sur la route.

Au moment de son arrestation, on l'a trouvée en possession de bijoux provenant d'un vol commis en France dans un hôtel. D'autres bijoux ont été saisis dans une valise consignée dans une gare et chez des bijoutiers, auprès desquels elle en avait fait argenter une partie.

Eléonore Liebermann n'est pas recherchée seulement par les autorités judiciaires françaises, mais aussi par la police autrichienne.

Un escroc

La direction de police du canton de Berne met en garde contre les agissements d'un escroc, qui se donne comme représentant de sociétés, éleveur de porcs, marchand en fourrages et en sucres et offre aux négociants et consommateurs à prix très bas des sucres, des fourrages, etc., soi-disant parce que la marchandise se trouve dans son auto et qu'il ne veut pas la ramener chez lui. Il exige une avance sur le prix mais ne livre jamais la marchandise.

L'escroc est âgé d'environ quarante-cinq ans, de 174 cm. de grandeur, élané, imberbe, revêtu d'habits foncés, porte un chapeau de feutre noir et a également une canne. Il s'agit d'un récidiviste qui a opéré de cette manière déjà en 1919 et 1931.

Afin de rendre possible son arrestation, les personnes qui ont à faire à cet escroc sont priées d'avertir immédiatement le poste de police le plus proche ou la direction de police du canton de Berne (tél. 21.342).

Incendie

Hier soir, à Berne, le feu a éclaté dans les combles du restaurant sans alcool « Daheim » situé à la Zeughausgasse, l'un des établissements de ce genre les plus importants de la Suisse. Les pompiers, après une heure d'efforts, ont maîtrisé le sinistre. Les dégâts causés tant par le feu que par l'eau sont importants.

LES SPORTS

Les sports d'hiver

Les universitaires suisses participeront au championnat universitaire allemand qui aura lieu du 24 au 26 février, à Garmisch.

L'équipe suisse est composée de Strefli, Subeer, Hitz, Knoll, Strubi (tous de Zurich), de Buhler, Kæch (de Berne) et de Wiesinger, de Genève.

Un match internationaux Allemagne-Suisse aura lieu à cette occasion.

Il est possible que le match international soit disputé sous forme de match « triangulaire », si l'Italie se décide à prendre part au championnat.

Les concours de la Fédération internationale de ski, à Solleftea (Suède), ont été inaugurés mardi. Après une nuit tempérée, la neige a fait sa réapparition, donnant ainsi la possibilité d'organiser les épreuves. Celles-ci ont commencé hier, mercredi, par la course de fond (18 km.). Plus de 130 coureurs y ont participé. La course a eu lieu à 30 km. de Solleftea, pour permettre d'obtenir un parcours absolument régulier.

Les concurrents finlandais ont joué un rôle de premier plan dans l'épreuve et ont réussi à battre les Norvégiens et les Suédois.

Voici les six premiers résultats : 1. Nurmela, Finlande, 1 h. 4 min. 29 sec. ; 2. Saarinen, Finlande, 1 h. 5 min. 35 sec. ; 3. Lappalainen, Finlande ; 4. Heggblad, Suède ; 5. Karpinen, Finlande ; 6. Ole Hagen, Norvège.

L'équipe suisse de hockey sur glace entreprendra vers le 15 mars une tournée en Angleterre, où elle disputera plusieurs matches. A l'aller et au retour, elle jouera également à Paris.

La coupe de football de première ligue

Les demi-finales de la coupe de football de première ligue viennent d'être fixées au 11 mars, et se joueront comme suit : à Lucerne, Lucerne contre Juventus (Zurich) ; à Granges, Granges contre Racing-Lausanne.

Les Jeux olympiques de 1936

Le comité d'organisation des Jeux olympiques de Berlin poursuit avec méthode sa propagande. On sait qu'en février 1936 s'ouvriront les Jeux d'hiver, qui se dérouleront non loin de Munich, dans les Alpes bavaroises, à Garmisch, où se succéderont les concours de ski, de patinage et de bobsleigh.

Pour la pratique de ce difficile et dangereux exercice une piste nouvelle a été établie. Voici comment elle est décrite : « Cette piste, située dans une jolie forêt au-dessus du lac Riesser, a une longueur de 1640 mètres, avec une pente qui va jusqu'à 10 %. Le départ est à l'altitude de 919 mètres, et l'arrivée à 783 mètres, soit une dénivellation de 136 mètres.

« Sept virages ont été calculés. Certains sont en forme de S, suivi d'une courbe ou épingle à cheveux. Ils sont assez impressionnants, mais fermés par un mur incurvé qui n'a pas moins de dix mètres d'élévation, construit avec un revêtement de blocs de glace découpés mécaniquement dans le lac gelé. Ces blocs peuvent être changés aussitôt qu'ils ont été abîmés par le dérapage d'un bob.

« Un autre virage possède une courbe tout à fait inédite qui permet à l'équipe « qui a su le prendre » de franchir d'un bond un court espace de la piste sans toucher le sol. »

Le communiqué ajoute que ce virage séduira les concurrents qui sont amateurs d'émotions. « C'est parfait, écrit à ce propos M. Paul Rousseau, mais où s'arrêtera-t-on si déjà les parcours des bobs apparemment à ceux de steeple-chase et si on les invite à sauter comme des hors-bord sur la vague ? »

Il n'y a pas de raison, en effet, pour que des innovateurs, sans aller jusqu'au looping, n'inventent quelque nouveau « saut de la mort ».

Pour la langue française

On ne disait pas Guillaume II, roi des Allemands, et on ne dit pas Victor-Emmanuel III, roi des Italiens. Alors, pourquoi, nous écrit quelqu'un, dit-on Albert I^{er}, roi des Belges, et non roi de Belgique ?

Roi de Belgique est une expression tout à fait correcte ; mais quand on dit « roi des Belges », on reproduit textuellement le titre que s'est donné, en 1831, le premier roi de Belgique, Léopold I^{er}, de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, et qu'ont adopté ses deux successeurs, Léopold II et Albert I^{er}.

En s'appelant « roi des Belges », Léopold I^{er} a tenu à marquer qu'il tenait sa couronne des représentants du peuple belge aux Chambres, à la suite de la révolution contre le roi des Pays-Bas, en 1830. La constitution belge affectionne l'expression : le peuple belge. Léopold I^{er} imitait, par sa flatterie indirecte à l'égard du peuple belge, Louis-Philippe I^{er}, qui avait pris le titre de roi des Français. Plus tard, Napoléon III a aussi pris le titre d'empereur des Français.

Echos de partout

Les victimes de la radio

D'un humoriste parisien :

Il y a deux moyens pour l'homme, dans l'état actuel de sa constitution physiologique, de prendre connaissance des événements : par l'œil ou par l'oreille.

Ceux qui ne sont pas aveugles peuvent lire les journaux. Ceux qui ne sont pas sourds peuvent entendre l'émission radiophonique. A la rigueur, un monsieur qui serait à la fois aveugle et sourd pourrait bénéficier d'une perception venant de l'extérieur dans l'hypothèse suivante : il sort dans la rue pour se promener ; il reçoit un coup de matraque sur le crâne ; et alors il se dit : « Tiens, il se passe quelque chose. » Ce cas est heureusement exceptionnel.

Or, aujourd'hui, ceux qui sont renseignés par la radio se plaignent d'être mal renseignés. Ils prétendent que, au cours des événements de la semaine tragique le monsieur qui est dans la boîte leur a donné d'événements discutés une relation tendancieuse au point d'être partielle, une interprétation officieuse au point d'être officielle. La radio est virtuellement entre les mains de l'Etat, qui dispose en toute propriété d'un poste principal ; rien d'étonnant à ce que le monsieur qui est dans la boîte fasse consciencieusement, si ce n'est sincèrement, l'éloge dithyrambique des messieurs qui sont au pouvoir.

Mais il est impossible aux auditeurs de radio de s'en prendre au monsieur qui est dans la boîte et qui s'est imposé à eux.

Il ne leur est permis que d'exprimer leur indignation par la voie de la presse. C'est ce qui vient de se passer.

Nous devons nous associer au vœu qu'ils formulent ainsi :

« La radio ne doit pas être mêlée à des questions politiques. »

La radio, depuis son institution, a été étrangement pervertie et détournée de son rôle, qui est de distraire les gens.

Voici une famille qui s'installe à table après une journée de travail et qui prétend goûter une heure d'honnête délassement. Le père a eu ses ennuis au bureau ou à l'atelier ; la mère a eu ses ennuis avec son ménage ; les enfants, à l'école ou au collège, ont eu aussi leurs petits ennuis.

La radio est bienfaisante en ce qu'elle dispense ces braves gens de faire revivre leurs ennuis passés par une conversation où ils seraient évoqués et récapitulés... Alors, c'est un orchestre lointain ou un accordéon nostalgique qui détend les nerfs crispés, sous une influence artistique ; c'est une chanson triste ou folle ; c'est un petit couplet idiot qui évoque une gaieté puérile.

Mais voici que le sinistre raseur prend la parole. De plus en plus, le sinistre raseur sévit en radio. Comment la Ligue des auditeurs ne se ligue-t-elle pas contre le sinistre raseur ?

Or, le sinistre raseur passe les bornes lorsqu'il se met à parler politique.

La politique est dangereuse pour ceux qui prétendent y connaître quelque chose... Et les esprits aujourd'hui sont à tel point montés que, pour un mot imprudent prononcé par le monsieur qui est dans la boîte, les convives se jetteront les plats à la tête comme au beau temps de l'affaire Dreyfus.

Le testament du glacier

Louis Cibella, Italien émigré à New-York, est mort il y a quelques jours. Dans son testament figure cette clause :

« Je laisse cent mille dollars à la ville de New-York à la condition que cette somme soit affectée à l'achat de glaces qui seront distribuées aux enfants soignés dans les hôpitaux et aux pauvres de la ville. »

La municipalité de New-York a accepté ce legs original et, le jour même, tous les enfants malades, ou du moins tous ceux dont le régime était compatible avec pareille faveur, recevaient une glace parfumée à leur goût fournie par le syndicat des glaciers new-yorkais. La mémoire de Cibella se trouve bénie à la fois par les fournisseurs et les clients, en l'espèce les enfants de New-York.

Les falaises de la Meuse

Le massif de falaises où le roi Albert a trouvé la mort se dresse sur la ligne de défense de Liège ; là, la petite armée belge résista à six corps d'armée allemands, exactement au point où devait se faire la liaison des troupes franco-belges, vers le 18 août 1914. La Meuse coule non loin. C'est dans ce paysage encore tout empli des souvenirs héroïques et dramatiques de l'invasion, que, vingt ans plus tard, est tombé « dessus le sol, à la face de Dieu » (un grand Christ de pierre est tout près du lieu de la chute), le roi-soldat, comme s'il était tombé en première ligne.

Mot de la fin

En wagon :

— Chaque fois que j'ai le plaisir de voyager auprès de vous, mademoiselle, il y a un petit oiseau qui chante dans mon cœur...

— Je sais : un serin !

Le corporatisme, le libéralisme et la démocratie

M. le Dr Paul Keller, professeur à Saint-Gall, étudie dans une plaquette l'évolution de l'idée corporative et compare les solutions proposées par les fascistes italiens, les catholiques suisses, les classes moyennes et enfin par M. Schirmer.

Cette étude, objective dans son ensemble, ignore cependant l'important mouvement doctrinal romand qui groupe non seulement des catholiques, mais des hommes de tous les milieux politiques et confessionnels, ainsi que le programme économique et social des catholiques suisses. Mais ce qui est plus intéressant, ce sont ses remarques sur le corporatisme, la constitution, la démocratie et le libéralisme. Des objections semblables ont retenti sur les bancs du Grand Conseil fribourgeois lors de la discussion du projet de loi corporative. Il est bon de connaître l'état d'esprit de nos concitoyens pour apprécier leur position exacte.

Notre constitution est libérale, déclare M. Keller; elle assure à chaque individu sa pleine liberté d'action dans la vie économique et sociale et le protège contre toute contrainte. Notre constitution, ajoute-t-il, ne connaît dans ces deux domaines aucune autre limitation que celles de l'Etat, prévues dans les articles de la constitution.

De plus, cette même constitution est démocratique, en ce sens que seule la volonté populaire en décide, par voie d'initiative, de référendum et d'initiative parlementaire des élus du peuple.

Notre constitution exclut donc théoriquement toute restriction des libertés individuelles qui ne soit pas l'expression ou d'un contrat libre entre individus (droit privé) ou d'une décision politique des Chambres ou du peuple (droit public).

Cela, c'est de la théorie; de fait, les activités économiques et sociales des individus sont limitées par des coalitions privées, telles que les cartels, les unions, les ententes patronales, ainsi que par les pressions, qui vont jusqu'à la terreur, de certains syndicats ouvriers. Cela, déclare M. Keller, n'est pas antilibéral, car cela résulte du jeu des contraintes d'individus ou d'associations d'individus librement réunis par voie contractuelle ou conventionnelle privée. Ce que M. Keller ne dit pas, c'est que, dans le conflit des individus entre eux, des associations entre elles et des associations contre les individus, le droit du plus faible n'est que théorique; pratiquement, n'est libre que le plus fort, le plus habile, le plus malhonnête. Un libéralisme qui ne peut vivre qu'à ce prix-là est devenu impopulaire, et la très grande majorité de notre peuple ne veut plus payer ce prix; le libéralisme de notre constitution est, de fait, la consécration de la toute-puissance de la force, du capitalisme et de la malhonnêteté. Les formules corporatistes tendent donc à assurer en réalité le droit de chacun à une égalité de traitement dans le cadre d'une protection organique. Le corporatisme est donc de fait plus libéral au sens de la protection de la personnalité économique et sociale.

Ou bien le libéralisme ira jusqu'à autoriser un individualisme économique anarchique ou un capitalisme dictatorial, ou bien le libéralisme se verra obligé d'imposer une discipline à chaque activité, afin de sauvegarder le jeu normal des droits individuels dans l'activité économique et sociale. Cette alternative est posée devant l'opinion. Il faut choisir, et le peuple paraît opter pour une discipline organique.

Cet aspect du problème n'échappe pas complètement à M. Keller et il cherche à le résoudre en relevant un autre aspect de notre constitution libérale. Le libéralisme, dit-il, exige que l'individu ne soit soumis à aucune autre contrainte qu'à celle qui ressort d'une décision de l'Etat, car seul l'Etat possède le droit de lier, de limiter les libertés individuelles.

Si donc, pour échapper à l'anarchie individualiste, ou au capitalisme dictatorial, des contraintes sont exigées pour la sauvegarde des droits individuels, seul l'Etat peut en décider. Il appartient donc à l'Etat de procéder par voie de monopole, par voie législative, par mesures administratives. Cette intervention n'est pas antilibérale, dit-il, car le libéralisme confère à l'Etat et à l'Etat seul ce droit.

Un Etat libéral peut donc disposer à son gré des libertés économiques et sociales sans autre limitation que celle que lui impose la volonté populaire exprimée dans un vote ou la volonté parlementaire. Le libéralisme ouvre des perspectives indéfinies vers les monopoles, vers l'étatisme et vers l'économie étatique dirigée. Cette conception de l'Etat libéral ne diffère pratiquement en rien de la conception collectiviste. L'une et l'autre nous conduisent au même but, au rythme marqué par les menaces qui naissent de l'anarchie économique ou de la menace capitaliste. Si cette anarchie et ce capitalisme poussent la majorité du peuple à chercher une solution pour sortir d'un état intolérable, le libéralisme nous oblige à étatiser, à collectiviser notre économie. Un régime libéral, pour échapper à sa conclusion logique, n'a d'autre issue que l'étatisme croissant jusqu'au collectivisme.

Ce que M. Keller reproche aux corporatistes, c'est de revendiquer pour les membres de chaque corps professionnel le droit de se donner eux-

mêmes un statut économique et social discipliné. Il ne va pas jusqu'à s'opposer au droit d'association des professionnels; ils peuvent créer des corporations, passer des conventions ou des contrats, mais les organes créés par les corps professionnels restent de droit privé, leurs décisions ne lient que les membres qui se sont librement associés; chacun est libre de se soustraire à cette discipline conventionnelle qui devient ainsi illusoire et inopérante. Seul l'Etat peut imposer cette discipline à tous, associés ou non associés, parce que seul l'Etat a autorité et pouvoir de contrainte.

Entre une économie libre et disciplinée par ses propres décisions et une économie étatisée et collectivisée, le libéralisme ne peut se prononcer pour la première. Il sait que la situation de l'économie est intolérable; il reconnaît qu'il faut discipliner les activités individuelles; il préfère faire courir au pays les risques d'un étatisisme collectivisant plutôt que d'accorder aux corps professionnels un pouvoir réglementaire sur leurs membres. Que cela soit du doctrinarisme absolu il le reconnaît volontiers. Il y a des principes immortels, même si un peuple doit en mourir, même si toutes les libertés en sont la rançon.

Un autre aspect du problème est l'aspect démocratique. Le libéralisme, qui confère aux majorités électorales le droit de disposer en tout temps de notre état constitutionnel et légal, se refuse à conférer à des majorités de professionnels le droit de disposer de leur propre statut économique et social. Le citoyen est un majeur, le professionnel un mineur; pour tenir en laisse ce mineur, le libéralisme exige que les membres des conseils corporatifs et du conseil économique national soient nommés par le Conseil fédéral. Sur ce point précis, le libéralisme cède à un étatisme politique absolu et sacrifie toute démocratie économique ou sociale. Que l'Etat politique ait le droit d'exercer, par voie de veto ou d'homologation, un contrôle sur les décisions des corps professionnels, nous pensons que cela est exigé par la subordination de l'économique et du social au politique, mais nous pensons aussi que les corporatistes, en revendiquant pour les membres des corps professionnels le droit de nommer les chefs de leurs organes, de se donner eux-mêmes leur statut économique et social, sauvegardent efficacement le sens démocratique de notre peuple et les libertés indispensables à l'existence d'une économie privée. Ils sont en cela plus libéraux, au sens verbal du mot, que les doctrinaires du libéralisme classique.

Sous cet aspect, notre loi fribourgeoise nous paraît à la fois plus démocratique et plus libérale, que le projet saint-gallois, quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent les libéraux de Saint-Gall ou de Fribourg. C'est, d'ailleurs, l'opinion qui se généralise de plus en plus dans les milieux de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du droit. Documenter ce redressement national, tel est le sens de ces brèves remarques.

Dr A. S.

Le régime économique

Hier, mercredi, s'est réunie à Lucerne la conférence d'experts convoquée par le Département fédéral de l'économie publique et chargée de s'occuper de quelques questions d'ordre économique. Les délibérations ont été ouvertes par un exposé de M. Renggli, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, sur l'article d'ordre économique dont l'inscription est envisagée dans la constitution fédérale.

La conférence était présidée par M. Schulthess, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique. Ce dernier a soumis un nouveau projet de texte tenant compte des divers groupes économiques. Après M. Renggli, M. Schulthess a souligné que l'article en question doit constituer la base fondamentale de l'œuvre législative à élaborer par la suite. Il ne contient pas en lui-même les détails d'un programme économique ou d'une organisation économique. L'article constitutionnel doit laisser la porte ouverte à une solution par la voie fédérale de la question, soit que l'on doive déjà aujourd'hui fixer les fonctions des organisations professionnelles dans les deux domaines principaux qui sont les leurs, soit le domaine social et celui de la vie économique. Le besoin d'un nouvel article constitutionnel est urgent, car le cadre actuellement fixé par la constitution pour diverses mesures urgentes est trop étroit.

GRAND CONSEIL BERNOIS

Le Grand Conseil bernois a voté hier matin un crédit de 150,000 fr. pour la correction de la Sarine près de Laupen.

Le Conseil a poursuivi la discussion des deux motions paysannes demandant des facilités fiscales pour l'agriculture. Ces motions ont été adoptées. Le groupe conservateur a suggéré une étude de la question corporative. Le directeur des finances a promis d'examiner une motion paysanne tendant à l'émission d'un emprunt à primes pour couvrir les dépenses de chômage; mais il a attiré l'attention sur les dispositions fédérales sur les loteries et sur le succès minime de l'emprunt à primes neuchâtelois.

Genève sous le régime socialiste

Au début de la séance d'hier mercredi du Grand Conseil, M. Nicole, président du Conseil d'Etat, a répondu à une interpellation sur les simplifications administratives en matière d'impôt sur les autos.

Un député chrétien-social ayant demandé s'il était vrai que l'arrêté d'expulsion contre Lorulot, qui fit des conférences anti-religieuses, avait été rapporté, le président du conseil a répondu affirmativement, ajoutant que la mesure d'expulsion n'était pas suffisamment motivée. Si M. Lorulot demandait à faire une conférence, il en refusera catégoriquement l'autorisation.

L'interpellateur ne s'est pas déclaré entièrement satisfait.

M. William Martin, vice-président du Grand Conseil, a demandé qu'une centrale fût créée pour éviter la trop grande abondance de produits zoniens à Genève. M. Martin a demandé en outre que le gouvernement genevois intervînt auprès du Conseil fédéral pour qu'il s'emploie à la suspension des effets de la décision arbitrale de Territet.

Le Conseil d'Etat répondra dans une prochaine séance.

Le projet d'application dans le canton de Genève de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers a été voté sans opposition.

Le projet de loi approuvant les émissions de la ville de Genève durant l'exercice 1933, au montant de 1.802.708 francs, a été voté.

M. Naine, chef du département des finances, lors de la préconsultation sur le projet d'arrêté législatif relatif au rétablissement de l'équilibre financier dans le budget de l'Etat de Genève a annoncé la modification prochaine des lois financières pour rétablir en partie l'équilibre budgétaire. Le Conseil d'Etat a accepté d'examiner le projet d'arrêté législatif. Une commission a été nommée.

Un projet de loi ouvrant au Conseil d'Etat un crédit lui permettant d'assurer la gratuité de tirs militaires obligatoires, a fait l'objet d'un rapport favorable.

Les radicaux tessinois

La commission spéciale élue par le congrès du parti libéral-radical tessinois communique:

Selon le vœu exprimé dans les congrès du parti, la question de l'organe unique du parti a été résolue conformément aux nouveaux statuts. La qualité d'organe officiel a été reconnue au journal *Il Dovere*, qui reste sous la direction du conseiller national Carlo Maggini, qui sera secondé dans sa tâche par M. Alcardo Pini, qui entre à la rédaction du journal.

La *Gazzetta Ticinese*, se déclarant parfaitement d'accord avec la décision prise par la commission spéciale du parti libéral-radical au sujet de la question de l'organe officiel unique, annonce qu'elle cesse d'être la feuille officielle du parti libéral radical pour devenir l'organe indépendant des libéraux-radicaux de Lugano.

Pro Juventute

Le succès de la vente de timbres et cartes organisée en décembre dernier prouve une fois de plus l'intérêt que porte notre population au bien de la jeune génération.

Il s'est vendu 2,808,000 timbres de 5 cent., 3,625,000 timbres de 10 cent., 2,902,000 timbres de 20 cent., 1,051,000 timbres de 30 cent., soit au total 10,386,000 timbres, ainsi que 126,890 séries de cartes postales illustrées et 119,140 séries de cartes de vœux.

Les recettes brutes se montent à 2,288,000 fr. Déduction faite de la valeur d'affranchissement remboursée à la poste, soit 1,398,000 fr., il reste à la fondation la belle somme de 890,000 fr.

Comme d'habitude, les recettes nettes récoltées par les organisations de district sont employées sur place. Elles sont, cette fois-ci, plus particulièrement destinées au travail de prévoyance en faveur de l'adolescence.

Que tous ceux qui, par leur générosité ou leur participation active à l'organisation de la vente ont permis d'atteindre ce beau résultat, trouvent, à cette place-ci également, les remerciements de la fondation.

Durant l'année 1933, 117,069 télégrammes de félicitations ou de condoléances ont été transmis sur les formulaires artistiques TO. La fondation *Pro Juventute* a touché sur les surtaxes prélevées une part de 45 cent. par formulaire soit 52,681,05 fr.

Le déficit vaudois

Les comptes de l'Etat de Vaud pour 1933 présentent un déficit de 1,775,449 fr. Le budget prévoyait un déficit de 3,130,327 fr., y compris les allocations supplémentaires votées en cours d'exercice.

L'Etat de Vaud devra amortir en outre les crédits votés hors budget par décret du Grand Conseil en faveur des agriculteurs, vigneronniers et montagnards obérés et pour la lutte contre le chômage.

En tenant compte de ces dépenses extraordinaires de crise, le déficit total pour 1933 dépasse 3 millions.

Le « Requiem » d'Albert I^{er}

Contrairement à ce qui a été annoncé, le Requiem pour Albert I^{er}, roi des Belges, aura lieu mardi prochain, à 11 h. 1/2, à l'église de la Trinité, à Berne, et non pas samedi.

Une police fédérale

Au cours d'une conférence au Palais fédéral des directeurs de police cantonaux, le procureur de la Confédération, M. Stämpfli, a fait un exposé de la question de la création d'une police fédérale, demandée depuis longtemps aux Chambres fédérales.

L'exposé s'est occupé des possibilités de solution de la question, en particulier en complétant le ministère public de la Confédération par l'adjonction de commissaires de police et d'agents spécialement formés.

Il a été décidé de renvoyer à une conférence des directeurs de police, qui sera convoquée ultérieurement, la discussion de ce problème.

Si on demandait à passer chez nous

L'agence télégraphique suisse dit que le bruit d'une demande de passage de troupes étrangères à travers le territoire suisse est dépourvu de fondement. Aucune demande de ce genre n'a été faite de quelque côté que ce soit et il n'y a pas lieu de l'attendre de personne.

Si la question devait être posée au Conseil fédéral, ce dernier, fidèle à la politique de neutralité suisse suivie jusqu'ici, repousserait sans hésiter toute demande de passage de troupes étrangères à travers le territoire suisse.

NECROLOGIE

Les obsèques de M. Pellissier

On nous écrit: L'antique cité de Saint-Maurice a fait, mercredi matin, de magnifiques funérailles à M. Maurice Pellissier, ancien conseiller national. Rarement la ville abbatiale aura vu autant de monde témoigner pareille sympathie à la mémoire d'un de ses enfants.

Dans l'assistance nombreuse et recueillie, on remarquait M. le juge fédéral Couchepin, le général Bordeaux, parent du défunt, le bureau du Grand Conseil, des délégués du Conseil d'Etat, de la Société des officiers, de la Chambre de commerce, dont le défunt avait été l'un des fondateurs, les préfets des districts du Bas-Valais, les autorités communales et bourgeoises de Saint-Maurice, les étudiants de l'*Agautia*, section locale des Etudiants suisses, et plusieurs dignitaires ecclésiastiques. La musique locale, l'*« Agautoise »*, joua des airs funèbres pendant le défilé du cortège jusqu'au champ du repos.

Tribunaux

Le crime de Mollens

On nous écrit: Le Tribunal cantonal du Valais s'occupe depuis deux jours du crime horrible qui a coûté la vie à un vieillard de Mollens, et que nous avons relaté en son temps. Un vieillard, nommé Isidore Perren, avait été assassiné nuitamment à coups de hache, avec une férocité effrayante. On fut plusieurs semaines avant de connaître l'auteur de ce forfait. Puis les soupçons se portèrent sur le petit-fils de la victime, Auguste Gasser, qui fut arrêté et fit des aveux qu'il rétracta par la suite en accusant sa belle-mère et sa propre femme.

Au cours de l'automne passé, le tribunal de Sierre avait jugé l'affaire et condamné Gasser à quinze ans de travaux forcés. Le cas est venu d'office devant le Tribunal cantonal, qui a entendu tour à tour le rapporteur ou ministère public, M. Henri Chappaz, M. Perraudin au nom de la partie civile, M. Leuzinger, défenseur de Gasser, et Henri Evéquo, défenseur de Mme A., que Gasser accuse encore actuellement d'avoir commis le crime.

Les débats n'étaient pas encore terminés mercredi soir; il est probable que la Cour d'appel confirmera purement et simplement le prononcé du tribunal de Sierre, à savoir la peine de quinze ans de travaux forcés. C'est la peine qui a été requise par le Ministère public. Pendant tout le cours des séances, Auguste Gasser est resté indifférent et impénétrable.

Un homicide par imprudence

Hier, mercredi, a été évoquée devant la Cour correctionnelle de Genève, l'affaire du drame de la rue du Jeu de l'Arc. Rappelons que le 30 décembre dernier M. G. Villard, directeur de l'imprimerie centrale, croyant avoir affaire à un cambrioleur, tua d'un coup de revolver un manœuvre, Jules Monney, employé de l'imprimerie, qui avait élu domicile dans une des caves de l'immeuble. Arrêté, puis relaxé sous caution de 5000 fr., M. Villard a à répondre d'homicide involontaire.

Après un transport sur place, l'inculpé a été de nouveau longuement interrogé. Villard a affirmé une fois de plus avoir cru qu'il s'agissait d'un cambrioleur et que son but était de l'effrayer.

M. Villard a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1000 francs d'amende.

Nouvelles de la dernière heure

L'assassinat de M. Prince

Paris, 22 février.

(Havas). — L'envoyé spécial du *Petit Parisien* à Dijon dit que, selon les témoignages qu'il a recueillis, alors que M. Prince sortait de la gare pour aller prendre un taxi, il fut abordé par un individu qui lui adressa quelques paroles que le chauffeur de taxi de put saisir. Immédiatement, M. Prince retourne à la gare pour envoyer à sa femme un télégramme la rassurant sur l'état de santé de sa mère. (Voir *Nouvelles du jour* et 2^{me} page).

Le *Petit Parisien* ajoute :

« Il ne paraît pas douteux que cet homme devait connaître d'assez près M. Prince qui, prudent par profession, n'aurait à coup sûr pas accepté de suivre un inconnu dans une ville qu'il connaissait imparfaitement. »

Paris, 22 février.

(Havas). — Le collaborateur du *Journal* a pu joindre M. Pachot, ancien commissaire aux délégations judiciaires, qui avait remis en son temps à M. Prince deux rapports importants.

Le premier de ces rapports, établi à la date du 18 mars 1930, commente les résultats de l'enquête sur les vols commis par Stavisky au préjudice de Labbé et Lafourcade, agents de change.

Le second, établi le 21 mai 1931, avait trait à l'ensemble des affaires Stavisky à son activité depuis sa sortie de prison et signalait la plupart de ses entreprises fictives notamment celle du Mont-de-Piété d'Orléans, ainsi que ses premières tentatives en vue de l'escroquerie du Crédit municipal de Bayonne. Il fut transmis par M. Pachot à M. Prince le 3 juin 1931.

Parlant de l'assassinat de M. Prince, M. Pachot a ajouté :

« D'autres magistrats sont au courant des faits et aussi exactement renseignés qu'ils pouvaient l'être. D'autres peuvent parler et c'est pourquoi la disparition ne pouvait servir à des fins de silence. Le malheureux magistrat a-t-il été exécuté ? Rien n'est impossible. »

Paris, 22 février.

(Havas). — On lit dans le *Populaire* :

« A 3 h. 30, dans les couloirs de la Chambre, M. Herriot, dans un groupe de députés, a signalé le mystère qui entoure l'assassinat du conseiller Prince. Il a rappelé que M. Prince était chargé de l'affaire Stavisky. M. Herriot a également rappelé que le rapport administratif sur le dossier Pachot qui avait été confié à M. Lescouvé, président à la cour de cassation, n'avait pas tenu compte suffisamment des révélations de ce dossier. En conséquence, une commission avait été nommée pour une enquête complémentaire et cette commission avait précisément désigné comme rapporteur M. Prince. »

Paris, 22 février.

(Havas). — L'assassinat mystérieux du conseiller Prince provoque une vive émotion dans toute la presse. Les journaux ne doutent pas que le conseiller Prince a été tué parce qu'il en savait trop long sur l'affaire Stavisky. Ils établissent une relation directe entre le rapport qu'il devait faire devant la commission d'enquête administrative, et le guet-apens qui lui a été tendu. Aussi, de toute part, dans l'opinion, c'est un cri d'indignation qui monte contre les mœurs de bandits, contre les exploits d'une sanglante mafia et la presse unanime réclame que soit faite toute la lumière sur cette nouvelle affaire.

On lit dans *Excelsior* :

« Il faut espérer, à moins de désespérer de tout, que l'enquête, une enquête complète, sûre et menée au grand jour par des hommes insoupçonnables, apportera toute la lumière sur la mort de M. Prince. Il importe de ne pas donner l'impression aux honnêtes gens qu'il est dangereux d'en savoir trop long sur l'affaire Stavisky. »

Le *Journal* écrit :

« Comment ne pas ressentir une angoisse profonde devant ces malheurs accumulés ? On n'a pas le droit de se prononcer encore sur la mort de M. Prince. Peut-être y a-t-il dix chances sur cent qu'elle ne soit qu'un crime banal. Mais toutes les circonstances, toutes les coïncidences, tout ce qu'on sait de l'homme, de sa personnalité et de l'atmosphère où il a vécu et où nous vivons, tout dénonce ici un nouveau crime de la mafia. »

La personnalité de M. Prince

Paris, 22 février.

M. Albert Prince était né le 31 octobre 1883, à Châteauneuf. Le 9 décembre 1907, il était nommé attaché au parquet de la Seine. Deux ans après, le 10 juin 1909, il était juge suppléant chargé de l'instruction à Clermont et exerça les mêmes fonctions le 20 novembre 1909, à Saint-Amand, puis le 8 décembre 1910, à Bourges. Le 17 février 1912, il revenait à Saint-Amand, cette fois comme substitut. Puis il passait à Issoudun le 18 mars, comme juge, et était chargé de l'instruction, le 27 avril 1912.

Survint la guerre, et M. Albert Prince fut mobilisé. Il partit sergent et conquiert tous les grades jusqu'à celui de capitaine. Décoré de la Croix de guerre avec deux citations, blessé deux fois, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 16 mai 1915. Moins d'un an après, au mois de février, il était fait prisonnier sous Verdun et envoyé au camp de Vorenbach, dans le grand-duché de Bade. Il devait y rester vingt-

sept mois et en juin 1918 il était interné en Suisse. L'armistice signé, il rentra en France et était nommé, le 14 février 1919, substitut à Brest. Le 17 juillet de la même année, sur sa demande, il était envoyé à Nancy, et le 26 janvier 1920, il partait dans la Haute-Silésie pour occuper le poste de procureur général de la cour. Il revint en France le 5 octobre 1922, comme procureur de la République à Troyes, puis comme substitut au parquet de la Seine. Le 6 juin 1925, il fut affecté à la section financière — où il eut à connaître Stavisky —, s'y distingua par une grande science juridique, et monta en grade : le 24 octobre 1931, il était attaché à la deuxième chambre de la cour, mais depuis le 1^{er} janvier il faisait partie comme assesseur de la cour d'assises de la Seine. Circonstance curieuse, il siégea lundi dernier dans l'affaire de ce jeune bandit qui assaillit une femme dans le train de la Bastille à la Varenne, et la précipita sur la voie, après lui avoir volé son sac. Hier encore, M. Prince devait siéger, mais la veille au soir il était appelé au chevet de sa mère qui devait subir une grave opération, et il était parti à Dijon. Son fils, hier matin, prévint le président de la cour d'assises, M. Devise, qui dut faire appel au conseiller Guillot pour compléter la cour.

Le deuil de la Belgique

Bruxelles, 22 février.

A Bruxelles, aujourd'hui, se dérouleront les obsèques du roi Albert I^{er}. M. Albert Lebrun, président de la République française, accompagné de M. Barthou et du maréchal Pétain sont arrivés à Bruxelles.

Le roi Léopold III prêtera serment, demain, vendredi, devant le Parlement belge.

Le voyage d'un ministre anglais

Londres, 22 février.

(Havas). — La presse britannique se montre dans l'ensemble fort avare de commentaires sur le voyage de M. Eden dans les capitales européennes.

Toutefois, après l'entrevue que le conseiller du sceau privé a eu, hier, avec le chancelier Hitler, la situation, à en croire le *New Chronicle*, est la suivante : Le Reich aurait fourni des assurances satisfaisantes en ce qui concerne le contrôle des troupes d'assaut et des formations paramilitaires. D'autre part, le gouvernement allemand n'écarterait pas l'éventualité d'un retour à Genève, où il serait au même titre que les Etats non membres de la Société des Nations et représentés à la conférence du désarmement.

Enfin, la principale pierre d'achoppement entre Berlin et Londres serait la clause d'un mémorandum britannique qui interdit au Reich toute aviation militaire, pendant deux ans.

L'Italie mécontente de l'Allemagne

Paris, 22 février.

On télégraphie de Rome au *Temps* : L'Italie attend la réaction de Berlin à la déclaration des trois puissances. En l'absence de toute manifestation officielle, elle continue de noter, non sans un certain étonnement et quelque amertume, celle de la presse hitlérienne. A cet égard, ce qui paraît choquer par-dessus tout l'opinion fasciste, c'est la solidarité affichée par le nationalisme-social avec le marxisme, autant que la hargne manifestée à l'égard de l'Italie. On relève surtout que, lorsqu'il s'est agi de défendre les justes revendications allemandes, l'Italie a toujours été aux côtés de Reich. Il y a donc, juge-t-on, de l'ingratitude et de l'égoïsme de la part des hitlériens à faire fi des intérêts les plus essentiels d'une nation amie et à se refuser à tout effort de compréhension à son égard. Mais il y a plus. Lorsque le III^{me} Reich était attaqué, l'an dernier, par la presse européenne de gauche, l'Italie fasciste a toujours repoussé énergiquement les accusations de celle-ci et ni leur bien-fondé ; il suffirait de rappeler que, seule de toute la presse du continent, celle d'Italie a protesté contre les prétendues calomnies des persécutions antisémitiques, et ceci malgré tous les efforts de la communauté israélite de la péninsule.

On estime donc que, lorsque la propagande hitlérienne vient ramasser maintenant, dans cette même presse, des calomnies à l'égard de l'Italie comme l'affaire des armes de Hirtenberg, elle répudie la solidarité des deux régimes et commet une sorte de félonie.

Quoi qu'il en soit, une telle attitude a causé dans les milieux fascistes une amère désillusion ; certains organes peuvent bien relever encore les concordances de doctrines, mais leurs voix ne portent plus et sonnent faux. Les fascistes regardent avec stupeur ces émules qu'ils avaient chéris et aidés, se dresser contre eux en frères ennemis.

En face de ces attaques hitlériennes, la presse fasciste garde une attitude très ferme ; elle s'attache surtout à justifier la position de l'Italie en précisant ses accusations contre le Reich.

Le *Lavoro Fascista* consacre à nouveau un long article à réfuter les allégations allemandes sur quatre points principaux : l'ingérence du Reich dans les affaires intérieures de l'Autriche ; les prétendus efforts conjugués de la presse anglaise et du gouvernement de Londres pour affaiblir le sens de la déclaration des trois puissances ; l'assertion que l'Autriche aurait déjà perdu son

indépendance, notamment vis-à-vis de l'Italie et enfin, le soi-disant reniement du gouvernement fasciste en matière de la révision des traités.

En regard de l'attitude parfaitement bien définie de l'Italie, l'organe fasciste constate que celle du Reich l'est beaucoup moins. Rappelant à cet égard le pacte germano-polonais, il écrit :

« Faut-il vraiment exclure la possibilité que le gouvernement nationaliste-social, formé en substance de méridionaux ayant abandonné la politique traditionnelle de l'Allemagne vers l'est, tendé à une expansion vers le sud ? S'il en était ainsi, l'attitude actuelle de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche serait facilement compréhensible ; et, après ce premier pas, déjà par lui-même d'une importance fondamentale, peu à peu d'autres viendraient. Ce ne sont là, naturellement, que des hypothèses, mais éclaircissements à ce propos seraient fort désirables. »

Sur cette question, et après avoir rappelé la ferme intention des gouvernements d'Italie, de Grande-Bretagne et de France, que l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Autriche soient respectées, le *Lavoro Fascista* conclut en exprimant l'espoir que cette fois, en présence de ce langage très clair, inspiré par l'amitié, les « confrères allemands comprennent la situation. »

L'ultimatum de M. Habicht

Vienne, 22 février.

Le dernier discours de M. Habicht (chef des nationalistes sociaux autrichiens, réfugié à Munich), à la radio munichoise, a été considéré par l'opinion autrichienne tout entière, à en juger notamment par le ton unanime de la presse viennoise, comme un ultimatum adressé par le chef des émigrés nazis au gouvernement autrichien. En effet, d'une part il donne au gouvernement un délai pour effectuer sa réconciliation avec le national-socialisme, de l'autre il souligne qu'il a suspendu, pendant ce temps, toutes les hostilités des partisans d'Hitler contre l'Autriche réveillée, mais qu'il les fera reprendre plus énergiquement que jamais, passé le délai de fin février.

Cette manifestation est intéressante à plus d'un titre, remarque-t-on dans les milieux gouvernementaux, car elle fournit la preuve du fait jusqu'ici contesté non seulement par le gouvernement allemand, mais par certains milieux étrangers voulant exagérer l'impartialité, de la responsabilité formelle des dirigeants nazis du Reich dans les troubles suscités dans l'Autriche par les agents de leur politique. Le gouvernement allemand, dans sa réponse à la démarche diplomatique autrichienne, avait prétendu que les conférences de la radio munichoise tendaient seulement à l'information des auditeurs du Reich. Il est manifeste maintenant que M. Habicht s'en sert non seulement pour ses communications aux nazis autrichiens, mais même pour un appel indirect au gouvernement. Si cela constitue la dernière incarnation de la diplomatie allemande, il y a là une méthode déconcertante, ajoute-t-on ici. Il est possible d'ailleurs que Habicht ait agi de sa propre initiative et se voie désavoué par Berlin. Il n'en reste pas moins qu'il a fourni par là à l'Autriche un nouvel argument pour la démarche projetée à Genève. Quant à cette démarche même, il paraît désirable qu'elle soit effectuée pour que les nazis autrichiens n'aient pas lieu de croire que l'Allemagne a fait, sur un point, reculer l'opinion mondiale favorable à l'indépendance autrichienne menacée.

La presse viennoise relève, ce matin, comme particulièrement caractéristique des méthodes de combat du national-socialisme, contrairement à toutes les affirmations officielles de Berlin, l'incident de Trieste où la police italienne a saisi le matériel d'explosifs et de tracts que le Reich destinait à l'Autriche par ce détour.

Rome, 22 février.

Un article intitulé : *Ultimatum et bombes*, de la *Gazzetta del Popolo* dit :

« Une partie de la presse allemande continue à affirmer que la déclaration de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, au sujet de l'indépendance autrichienne, ne concerne pas l'Allemagne. On ajoute même que Hitler pourrait y souscrire. Très bien, mais comment se fait-il que, à l'occasion de cette déclaration, d'autres journaux allemands demandent la tête de Dollfuss, coupable d'avoir défendu l'indépendance de l'Autriche, et attaquent l'Italie. Comment se fait-il que, au moment où on affirme ne pas s'opposer à l'indépendance autrichienne aux épisodes typiques et significatifs, de la propagande nationaliste-socialiste autrichienne se déroute à Trieste ? Et que dire du surprenant ultimatum lancé par M. Habicht (particulièrement qualifié) au radio de Munich : « Avant samedi, prendre contact avec le nazisme ou une nouvelle émeute organisée cette fois par les nationalistes-sociaux. »

On suit avec attention les événements d'Allemagne et d'Autriche. Les déclarations de Hitler sur les intentions pacifiques et l'offre de collaboration de la nouvelle Allemagne viennent à la mémoire. En présence d'une situation qui pourrait facilement devenir tendue, on demande que ce souvenir soit également vivant dans l'esprit des dirigeants du Reich. Dans tous les cas, les responsabilités sont déjà définies. »

Après les journées de Vienne

Vienne, 22 février.

La nouvelle publiée par différents journaux selon laquelle les cadavres de 85 enfants, Agés

de moins de 14 ans, auraient été trouvés dans le quartier de Sandliten, à Vienne, est dénuée de tout fondement. On communique officiellement qu'au total deux enfants ont été victimes des désordres de Vienne.

Au sujet d'une prochaine rencontre

Rome, 22 février.

Les journaux italiens se font l'écho d'une information du correspondant du *Times* à Rome, information selon laquelle les bruits d'une rencontre à Rome entre Mussolini, Dollfuss et Gœmböcs sont considérés comme prématurés dans la capitale italienne.

La possibilité de cette rencontre n'est pas exclue, mais on déclare que, en tout cas, elle n'aura pas lieu dans un avenir immédiat.

Une condition du Japon

Washington, 22 février.

(Havas). — Selon une source digne de foi, le Japon aurait l'intention de poser comme condition préalable à sa participation à la conférence navale de 1935 la reconnaissance de l'Etat mandchou par les Etats-Unis.

Les socialistes français

Paris, 22 février.

(Havas). — La commission administrative permanente du parti socialiste (groupe Blum) a décidé de remplacer le congrès extraordinaire du parti devant se tenir à Lille par une réunion du Conseil national, le 11 mars, à Paris. A l'ordre du jour figureront la situation politique et la lutte contre le fascisme.

Une allocution du cardinal Faulhaber

Berlin, 22 février.

Dans une allocution prononcée à la conférence des prêtres du diocèse de Munich, le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, a déclaré :

« Des difficultés se sont produites après chaque concordat, mais il est nécessaire d'établir une collaboration pacifique entre l'Eglise et l'Etat. »

Le cardinal a invité les ecclésiastiques à s'abstenir de toute déclaration qui pourrait faire naître des conflits entre l'Eglise et l'Etat.

Le voyage aérien du vicomte de Sibour

Paris, 22 février.

Terminant son long voyage aérien en Extrême-Orient, le vicomte de Sibour, accompagné de son mécanicien Damet, est de retour à Paris.

Le vicomte de Sibour avait quitté Paris le 28 septembre dernier avec sa femme et son fils. Le voyage s'est poursuivi en famille sans incident jusqu'à Tokio et, au retour, Mme de Sibour accompagnée de son fils, prit le bateau à Hong-Kong, laissant son mari terminer sa promenade de 28,000 kilomètres avec le mécanicien Damet.

Tués dans une émeute

Buenos-Ayres, 22 février.

(Havas). — Le frère du gouverneur de la province de San-Juan (république argentine) aurait été tué au cours de désordres ainsi que le chef de la police. Le gouverneur aurait été blessé.

Accident d'autobus aux Etats-Unis

Lake Charles (Louisiane), 22 février.

(Havas). — Un autobus a été renversé ; 21 enfants ont été blessés, dont 3 grièvement.

Incendie d'un palais en Argentine

Buenos-Ayres, 22 février.

(Havas). — Le palais de la législature à San-Juan (Argentine) a été détruit par un incendie. On compte une quinzaine de victimes, dont le chef de la police.

Chute d'aviateurs japonais

Tokio, 22 février.

(Havas). — Deux hydravions japonais se sont écrasés, hier, dans les montagnes de la Corée et cinq hommes qui avaient pris place à bord des appareils ont été tués.

Le temps

Paris, 22 février.

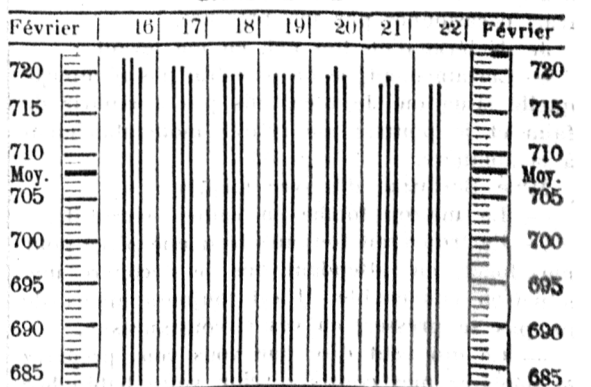
Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Ciel brumeux, le matin, se dégagant au cours de la journée ; vent faible ou modéré du secteur nord-est ; température sans grand changement.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

22 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Février	16	17	18	19	20	21	22	Février
7 h. m.	-1	0	0	0	1	0	-4	7 h. m.
11 h. m.	5	5	2	2	4	4	3	11 h. m.
7 h. soir	2	3	2	2	5	5		7 h. soir

MENUS PROPOS SUR LA RADIO

Avez-vous jamais songé à l'existence pleine d'heureux loisirs que menaient les ondes sonores, depuis qu'elles s'étaient échappées, vives et légères, du souffle du Créateur, jusqu'au jour où les savants les captèrent au vol et en firent les esclaves de l'homme ? Peut-on s'imaginer la vie allègre de ces impondérables, de ces invisibles, créées pour transmettre les sons, mais ayant aussi, paraît-il, leurs zones de silence, champs étherés de repos où l'absence totale de bruit fait fleurir le parfait silence.

Mais il n'a pas suffi à l'homme d'asservir les animaux, de maîtriser les fleuves, de perfore les montagnes et de jeter des câbles entre les continents ; il a fallu qu'il pénétrât des secrets plus cachés. Après avoir exploré le fond des océans, il a transformé l'électricité — foudre de Jupiter — en bonne à tout faire ; il a contraint les rayons ultra-violet, infra-rouges, etc., à servir la médecine et, sitôt la mer des ondes sonores découverte, il s'est hâté de l'utiliser... comme boîte à musique !

De tous temps, elles ont transporté, ces ondes bienheureuses, les sons qui s'élevaient de la terre ; paroles, cris, chants, la douleur et la joie, toutes les rumeurs et tous les bruits. Elles ont reçu dans les nuées la clameur des tempêtes et le fracas du tonnerre, sans toutefois révéler les lois de leur subtil mécanisme. Les batelières savaient seulement ceci : que l'eau portait leurs mélodies au loin, mystérieusement... La curiosité des savants, depuis la découverte de l'électricité, s'est acharnée au domaine de l'air, si plein de promesses. Des hommes de génie et de longue patience ont dépisté et poursuivi dans l'espace les ondes sonores, comme l'alouette poursuit sa petite proie. Et comme elles étaient, somme toute, de bonnes créatures de Dieu, elles ne dirent point le *non serviam* de Lucifer, mais se laissèrent prendre aux pièges des savants.

D'ailleurs, il y avait de nobles buts proposés à l'adaptation des découvertes des Hertz, des Branly, des Marconi. Ainsi, tout de suite, elles abolirent pour les navires la solitude des mers. L'orgueil de l'homme leur dictait même ces paroles présomptueuses lors du naufrage du *Titanic* : « Navire pratiquement insubmersible », dernier message du sans-filiste au moment où le vaisseau sombrait dans l'abîme... Précieux agents de liaison entre l'aviateur égaré dans les nuées et l'observateur terrien, entre l'explorateur, perdu au cœur du désert, et les postes de secours aux écoutes, combien n'ont-elles pas sauvé de vies et calmé d'angoisses ! Mais elles ne demeurèrent point confinées dans de si utiles besognes, ni occupées à transporter au loin les seuls messages importants des chefs d'Etat et des financiers, car déjà les musiciens s'étaient dit : « Les ondes sonores : voilà notre affaire ! »

Evidemment ! Aussi ne refusèrent-elles point de se charger des flots musicaux que déversaient concerts et théâtres et de diffuser dans le monde entier, avec la meilleure grâce, le chant des voix humaines et l'ample harmonie des orchestres. Oui, mais à côté des pontifes de la musique, il y a le grand public et les gens empressés à le satisfaire... pour de l'argent. Or, le public peut tout exiger aujourd'hui ; il le sait et que rien ne demeure domaine réservé ! Bijoux, meubles, œuvres d'art, inventions, confort, tout passe rapidement dans le royaume du bon marché, ou du moins de l'accessible, grâce à l'ingénieur mécanisme du paiement par mensualité. Les

déliés appareils de la radiophonie avec leurs antennes tendues vers le ciel furent donc très vite mis à la portée du public, afin que chacun pût s'offrir le luxe (connu jadis des princes et de quelques riches mélomanes) d'entendre de la musique chez soi, quand il lui plairait et comme il lui plairait !

Comme il lui plairait ! Hélas ! Faut-il le dire ? Les désirs et les vœux d'une foule, en fait de musique, sont d'une médiocrité attristante ! C'est tout naturel : les musicophiles cultivés restent le petit nombre parmi les propriétaires d'appareils radiophoniques ; ils ne sauraient faire la loi. Le grand public, un public vaste et varié comme le monde, est celui qui fait la loi ! *Tous les goûts sont dans la nature*, dit le vieil adage. Mais la nature des goûts de notre prochain ne nous a jamais été révélée aussi précise que par les programmes de la radio ! S'il fut déjà malaisé, du temps de La Fontaine, de contenter « tout le monde et son père », il l'est bien davantage de satisfaire les abonnés de la T. S. F. Aussi les directeurs de programmes ont-ils recours pour les concerts, par exemple, à une recette qui rappelle un peu celle du *potage bonne femme*. Dans l'espoir que chacun y puisera son... morceau de prédilection, on entend les vieilleries de Tosti, les pauvretés de Delibes succéder à des fragments de Wagner ou de Beethoven, alternant eux-mêmes avec des sérénades pour cor et flûte, des valse et des marches militaires. Et je songe : « A quoi correspondrait en littérature, en peinture et même en jardinage (dans une plate-bande), ce singulier assemblage ? »

Il y a donc des gens mécontents des programmes et ceci leur permet de tourner sans relâche le bienheureux commutateur. Remarquez, d'ailleurs, que quantité de personnes ne possèdent pas la radiophonie pour écouter de la musique. Elles l'ont pour exercer leur activité, leur curiosité, leur instabilité modernes, pour tourner un bouton de plus dans leur appartement où tout se fait au moyen d'un bouton, pour appeler Rome, Paris, Londres, avec des airs de dictateur, pour se fâcher et déclarer que l'émission est mauvaise et l'arrêter brutalement, de manière à tordre le cou à telle cantatrice qui hoquette comme blessée à mort par la main inconnue. Elles l'ont peut-être aussi pour stimuler les discussions familiales. Jadis les morceaux à quatre mains furent de périlleuses causes de contestations ; mais, avec la radio, chacun veut faire triompher son goût musical : les uns n'aiment que les classiques et les opéras de leur jeunesse ; les autres ne supportent que l'école nouvelle, Ravel et Poulenc ; celui-ci réclame quelque jazz bien rythmé, celui-là le cours de la Bourse, une conférence, une recette de cuisine... que sais-je ! Et les écoblés eux-mêmes, pendant le dîner, font taire les grandes personnes pour écouter « Fridolin et son copain » ! ! ! Nous savons que la Suisse allemande apprécie jodles et jodlers, ainsi que le flon-flon des accordéons, mais nous ne soupçonnions pas qu'elle en désirât une dose aussi massive. Et en Suisse romande, quelle large part doit être faite à une certaine littérature d'almanach, de facéties, de plaisanteries faciles, assaisonnées (?) d'accents de divers terroirs !

C'est au milieu de ces desiderata infinis que nous voyons combien les ondes sonores sont restées les filles d'un royaume magique, puisqu'on retrouve en elles l'humeur fantasque et l'espièglerie des fées. Entendez-vous au milieu d'un discours d'évêque ou d'académicien ce sifflet impertinent, ce grésillement de friture ? Et lorsque Casals élève l'ardente supplication de son violoncelle ou que Lotte Schumann diffuse le rêve des *Lieder* romantiques, le crépitement de

fusillade et de chandelle romaine éclatant soudain, qu'est-ce, sinon les fées qui mystifient les auditeurs de T. S. F. Peut-être se vengent-elles ainsi de ce qu'on les fait venir du monde sidéral pour leur faire débiter tant de sottises, souvent servies de mauvaises causes ou transmettre des réclames et des nouvelles politiques. Et les pronostics du temps ? Elles qui viennent du domaine incertain des vents et des nuées, ne s'amuse-t-elles pas à ouïr les prédictions humaines ? Il est vrai que le speaker, prudent, se borne le plus souvent à prédire « quelques petites précipitations » pour ne pas décourager les touristes de la Suisse hôtelière.

Néanmoins l'invention demeure grandiose et ses constants progrès font bien augurer du moment où tout sera parfait. D'ailleurs, n'est-ce pas un instant qui tient du merveilleux celui où, le commutateur étant tourné, une lueur comme celle d'une étoile annonce l'arrivée des sons... rumeur légère... roulis d'accords confus... et l'orchestre de Vienne, de Prague, de Londres, joue pour vous... chez vous ! Là est la magie, le miracle, le perpétuel enchantement. Les conteurs donnaient ce pouvoir, jadis, aux baguettes magiques : les savants ont résolu le problème de manière scientifique. Faisons confiance à tous ceux qui travaillent à perfectionner la belle découverte de notre époque. Ils arriveront à supprimer les odieux parasites et le *fading* où il semble que l'orateur, les musiciens ou le professeur glissent peu à peu dans un sommeil enchanté. (Ce défaut est déjà à demi conjuré, dit-on.)

Et, qui sait, ils découvriront peut-être le moyen de laisser chanter à leur fantaisie ces filles du ciel qui nous dévoileront un peu de la beauté du monde cosmique, peuplé d'astres, où elles se meuvent.

Hélène de Diesbach.

PETITE GAZETTE

La « directissima » Bologne-Florence

Le 21 avril, sera inaugurée la nouvelle ligne qui, à travers l'Apennin, reliera presque en ligne droite les deux versants de la montagne, c'est-à-dire Bologne et Florence, ou plutôt Prato, la plus importante station avant d'arriver à Florence. C'est à Prato, en effet, que la nouvelle ligne se soudera à l'ancienne qui passe par Pistoie et qui est bien connue de tous les voyageurs de Rome. C'est déjà en 1882 que commencèrent les études en vue de relier plus rapidement l'Italie du nord à l'Italie centrale et méridionale. Les travaux, commencés en 1915, ont été suspendus pendant la guerre.

La nouvelle ligne sera à traction électrique et à courant continu de 3000 volts. Les trains pourront y atteindre une vitesse de 130 à 140 km. à l'heure. Les rapides couvriront la distance de Bologne à Florence en 1 heure et quinze minutes ; ce sera une économie d'une heure sur la ligne actuelle qui passe par Pistoie.

Ce qui fait l'intérêt de la « directissima », c'est le tunnel en droite ligne qui traverse l'Apennin à l'altitude de 322 mètres. Il est long de 18,510 mètres, un peu moins long, par conséquent, que le tunnel du Simplon ; mais, comme ce dernier comprend deux lignes à voie unique, le tunnel de l'Apennin est le plus long tunnel à double voie qui soit au monde.

Sa construction s'est heurtée à des difficultés vraiment extraordinaires : émanations de gaz méthane qui provoquèrent trois violentes explosions suivies d'incendies de longue durée, énormes infiltrations d'eau qui, sur quelque point, atteignirent trois cents litres par seconde.

On a eu à déplorer la perte de soixante-cinq vies humaines.

Outre ce grand tunnel, la « directissima » en comprend une trentaine d'autres plus petits, dont deux ont respectivement sept et trois kilomètres de longueur. La longueur totale des tunnels est de 37 kilomètres, soit 45 % de la longueur de la ligne.

La « directissima » fera sentir ses effets sur tout le réseau ferroviaire italien en diminuant la distance entre les régions du nord et celles du midi. Un des trajets les plus courts entre Milan et Rome était jusqu'ici la ligne qui, de Milan, passe par Sarzana. La « directissima » de Bologne sera encore plus courte de vingt-quatre kilomètres.

C'est donc une grande œuvre qui fait honneur à l'Italie où l'on s'ingénie d'ailleurs, par une réclame bien entendue et d'énormes rabais de chemins de fer, à attirer les étrangers et à enrichir, par conséquent, le pays.

Le forgeron de Gretna Green

Gretna Green, joli village d'Ecosse (comté de Dumfries), vient de perdre, à l'âge de 85 ans, son fameux forgeron chez lequel, suivant une coutume du dix-huitième siècle, se célébraient des unions romanesques. Ancien berger, il avait d'abord acheté une ferme après la mort de son père et il avait réussi par la suite à devenir propriétaire de la forge où des jeunes gens allaient en cachette échanger leur consentement. Ce métier de marieur lui rapporta pas mal d'argent, car dans les dernières années il recevait la visite d'environ 300 couples. En outre, la forge attirait un nombre assez considérable de touristes. Le vieillard leur faisait payer un droit d'entrée de six pence et leur vendait un certain nombre de souvenirs.

Le prince de Suède

A la suite des fiançailles du prince Siegwart, fils du prince-héritier Gustave-Adolphe de Suède, avec M^{lle} Erica Patzek, le prince perdra tous ses titres et devra porter le seul nom de Bernadotte.

Aérostation

Les causes d'un accident

L'accident qui, le 30 janvier dernier, causa la mort des trois aéronautes russes est vraisemblablement imputable aux mauvais temps.

Dans les quatre ou cinq premières heures de son ascension, le ballon parcourut horizontalement plus de 550 kilomètres dans la direction du sud-est, ce qui est la preuve de vents extrêmement violents.

Deux des aéronautes étant incommodés, la descente fut exécutée trop rapidement à travers les nuages, La nacelle s'entoura d'épais dépôts de glace, accrus encore par celle qui tombait de la partie inférieure de l'enveloppe ; finalement, elle se détacha et s'écrasa sur le sol.

Le ballon, d'un poids de deux tonnes, avait un diamètre de 40 mètres. Outre des appareils compteurs de rayons cosmiques, il emportait une trentaine d'instruments enregistreurs divers, qui tous ont été brisés.

CALENDRIER

Vendredi, 23 février

QUATRE-TEMPS (Jeûne)

Saint PIERRE DAMIEN, évêque, confesseur et docteur de l'Eglise

Ce saint, d'abord moine, puis cardinal-évêque d'Ostie, fut l'austère réformateur des mœurs chrétiennes au XI^{ème} siècle. Il s'opposa comme une digue au torrent des désordres de son temps. († 1072).

Vigile de saint Matthias

5 Feuilleton de LA LIBERTÉ

MA ROBE COULEUR DU TEMPS

par M. DELLY

Je sentais que Mme Barduzac exultait de cette ruine qui était un abaissement à ses yeux de femme habituée à considérer les gens selon le montant de leurs revenus. Mais je trouvais là une raison nouvelle de conserver une attitude fière et paisible devant le coup cruel, rendu plus pénible par l'abandon lâche de ces gens qui m'avaient conservée sous leur toit tant que je leur étais d'un bon rapport, la pension dont ils avaient fixé le chiffre dépassant largement les frais occasionnés par ma présence.

Je déclarai d'un ton net, en me levant : — Certainement, je ne prendrai pas n'importe quelle situation. Je n'en suis pas à mourir de faim et je pourrai me retirer momentanément à la Meulière.

Mme Barduzac dit avec mépris : — La maison tombe en ruines, paraît-il... — J'y trouverai toujours bien une pièce pour me loger, en attendant que je découvre une situation convenable. Il est toujours mieux de ne pas se presser, en ces circonstances-là.

— Ce qui veut dire que vous vous préparez à mépriser mes conseils, selon votre habitude ? Convenez, cependant, que cela ne vous a pas trop réussi, car si, il y a deux mois, vous aviez accepté la demande du docteur Borday, ainsi que je, vous y engageais, vous seriez près d'être mariée. Alors, il aurait bien fallu qu'il avalât

cette pilule amère. Tandis qu'aujourd'hui... oh ! ma pauvre, je crois que...

Mon visage s'empourpra et je l'interrompis brusquement :

— Eh bien ! oui, aujourd'hui, il reste libre. Je réponds à sa demande par un refus et tout est dit. Evidemment, on n'épouse pas une jeune fille ruinée, même quand on a une belle situation comme M. Borday. J'ai encore assez d'intelligence pour le comprendre, soyez sans crainte, Madame.

Je quittai la pièce et regagnai ma chambre. Un peu de fièvre faisait battre mes tempes et toute ma vaillance m'abandonna un moment, quand je fus seule, loin du regard méchamment scrutateur de Mme Barduzac. Oui, j'avais pu me raidir tout à l'heure devant cette femme, mais la réaction se produisit maintenant et l'angoisse me serrait l'âme.

Ruinée !... j'étais ruinée ! Et il faudrait aller travailler chez les autres, moi, si indépendante !

Je restais immobile, enfoncée dans un fauteuil. Les pensées se pressaient, un peu en désordre, dans mon cerveau. Puis deux d'entre elles se précisèrent : mon mépris indigné à l'égard des Barduzac, qui avaient tant promis à ma pauvre mère de me traiter comme leur fille ; puis la certitude que le mariage serait, désormais, probablement impossible pour moi.

Car Mme Barduzac m'avait répété si souvent que dans le monde qui était le mien, on n'épousait pas les filles pauvres ! Et j'avais l'intuition que Marc Borday ne la ferait pas mentir. Je lui plaisais beaucoup, certes — mais avec mes trois cent mille francs de dot à la clef. Encore escomptait-il peut-être que les Barduzac, sans parenté proche, me léguaient plus tard leur

fortune. Mais une Gillette d'Arbiers presque pauvre, cela changeait la question.

Dire que je souffris beaucoup en voyant s'envoler ce petit rêve bleu serait excessif. Mais le jeune docteur avait fait battre un peu mon cœur et je pensais qu'il me faudrait quelque temps pour l'oublier.

Les minutes s'écoulaient et j'étais toujours là, abattue, cherchant à coordonner mes idées. La demie de 11 heures, sonnait à ma pendule, me fit sursauter. Les Barduzac avaient quelques personnes à déjeuner. Il me fallait changer de robe et descendre comme si rien ne s'était passé.

IV

Je m'habillai machinalement en pensant à l'épreuve qui m'atteignait. Un peu de calme commençait à se faire en moi, un plan s'ébauchait. Dans huit ou dix jours, dès que mon tuteur m'aurait rendu ses comptes, je quitterais cette maison, j'irais à la Meulière. Si peu confortable que pût être cette vieille demeure, elle me serait plus douce que celle-ci, où j'étais détestée, où l'on épierait les moindres signes de défaillance, de tristesse, sur ma physionomie. Puis j'y serais chez moi, je trouverais, tout près, l'aide affectueuse de la métayère, Catherine Bardeau, qui avait été ma nourrice et m'écrivait chaque année, au premier janvier, de bonnes lettres, demandant invariablement quand j'irais passer quelques jours à la Meulière, où tous seraient heureux de me recevoir.

Une fois cette décision prise, je me sentis moins découragée, et ce fut d'un front serein que j'entrai dans le salon, où, déjà, se trouvait M. Huchard en conversation avec les Barduzac.

On devait s'entretenir de ma ruine, car tandis qu'il me saluait, je rencontrais son regard api-

toyé. J'y répondis par un petit sourire d'ironie. Pendant le repas, je me montrai causante, gaie, comme à l'ordinaire. M. Huchard, placé à ma droite, m'entourait d'attentions un peu lourdes et essayait des phrases prétentieuses dont la fin n'arrivait jamais. Comme je prenais son bras, en quittant la table, il me glissa à l'oreille :

— Etes-vous courageuse ! Mais on ne vous laissera pas dans la misère, ne craignez rien.

Je tournai légèrement la tête vers lui, en ripostant avec froideur :

— Je ne serai pas dans la misère, Monsieur, car j'ai, grâce à Dieu, la santé et la jeunesse qui me permettront de travailler.

Et, à peine dans le salon, je le laissai là pour aller m'asseoir près de M^{lle} Geolle, qui ne me plaisait guère, mais que je préférais encore à cet ami des Barduzac. Puis, dès que je le pus, je regagnai ma chambre pour écrire à Catherine, tandis que Mme Barduzac s'habillait dans l'intention d'aller voir quelques bonnes amies et de leur conter ma mésaventure déjà connue de tous les invités au déjeuner, ainsi que me l'avaient appris les chuchotements, les coups d'œil de pitié protectrice ou de malveillance satisfaite.

Catherine Bardeau me répondit courrier par courrier. Elle se répandait en longues phrases désolées à propos de ma ruine, maudissait tous les hommes de finance et m'apprenait qu'on m'attendait à la Meulière avec bien de la joie.

« Mais, notre demoiselle, la maison est en si mauvais état ! La pluie tombe dans le salon ; dans plusieurs chambres, les portes ne ferment pas. Puis, il n'y a pas de meubles, autant dire, car l'humidité a pourri ceux qui restaient encore. Le pauvre monsieur laissait les choses aller comme elles voulaient et, au moment de

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SEANCE DU 21 FÉVRIER

Présidence : M. Benninger, président.

Organisation corporative

Rapporteur : M. Pierre Aebly.

Le Grand Conseil passe, sous la conduite aimable et compétente de M. Aebly, à l'examen des articles du projet de loi sur l'organisation corporative.

Si nous envisageons une association, dit M. Aebly, il y a toujours un but qui doit être poursuivi. Le but peut être idéal et économique à la fois. Dans l'organisation corporative, on veut promouvoir et sauvegarder les intérêts moraux et sociaux de la profession.

Il faut rappeler que la crise que nous subissons est avant tout une crise morale, une crise de confiance. Les intérêts moraux sont ceux qui sont à la base de la confiance que nous devons avoir à l'égard d'une association professionnelle.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, montre que l'article premier a été modifié d'une façon assez sensible dans son texte et non pas dans son esprit. Dans certains milieux, on a donné des commentaires excessifs du texte primitif de l'article premier. On ne peut pas faire une organisation corporative sans lui permettre de se donner une organisation avec des buts moraux et sociaux, qui auront leur répercussion au point de vue économique.

M. Savoy cite une page de l'encyclopédie *Quadragesimo Anno*. Il en ressort que l'objectif qui doit se proposer l'Etat, c'est de mettre un terme au conflit entre les classes. La politique sociale vouera tous ses soins à reconstituer les corps professionnels.

Nous ne pouvons pas négliger ces enseignements si clairs, si lumineux et si précis du Pape Pie XI.

M. le docteur Clément dit qu'on a craint le terme de « corporation ». Il voudrait le rétablir, au lieu d'organisation corporative. Il propose, en outre, quelques modifications d'ordre rédactionnel, notamment qu'on ajoute aux intérêts moraux et sociaux les intérêts matériels.

M. Aebly, rapporteur, explique que le terme de corporation est un terme vague ; le terme « organisation corporative » est plus précis. Il vise à la fois l'association des employés et celle des employeurs qui constituent l'organisation corporative.

A l'article 2, il est stipulé que les organisations corporatives sont formées par les délégations des groupes professionnels qui se composent des personnes exerçant, dans un même corps professionnel, une fonction identique et réunies librement en une ou plusieurs associations professionnelles (patronales ou ouvrières).

M. le rapporteur montre qu'il s'agit d'un article important du projet, qui place l'organisation corporative sur son véritable terrain d'action, celui de la collaboration des classes. Pour que cette collaboration puisse se réaliser, il faut que, dans une même profession, patrons et ouvriers puissent s'entendre pour discuter ensemble librement, des intérêts de cette profession.

Dans un même métier, tous ceux qui travaillent d'une façon ou d'une autre pour développer et faire prospérer la profession, ont un intérêt évident à examiner les meilleures solu-

tions aux questions, qui se posent tous les jours dans le domaine social et économique. Cette fusion d'intérêts, réalisée déjà dans quelques professions, a donné des résultats dont on ne peut que se réjouir, en apportant, avec la collaboration, la confiance, la paix et la tranquillité, sans lesquelles il est difficile d'accomplir de véritables progrès.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, explique qu'on a voulu constituer des corporations formées par une seule classe d'individus. Il ne s'agit pas là de véritable corporation ; pour réaliser celle-ci, il faut que l'association réunisse non seulement les patrons mais tous ceux qui font partie d'un même métier.

Le rouage de la corporation entre très facilement dans l'esprit des éléments qui la composent.

M. Starny se plaint des effets de la concurrence effrénée qui se pratique dans certaines branches du commerce.

M. le docteur Clément propose une autre formule, dont le sens se rapproche sensiblement de celui du texte de la commission.

M. Kistler dit que, dans le conseil professionnel, on peut prendre deux sortes de décisions, celles qui sont indiquées à l'article 9 du projet.

Le grand mal dont nous souffrons, c'est le manque d'entente entre les patrons eux-mêmes. Les employeurs honorables et loyaux seront protégés par les nouvelles dispositions.

M. Fragnière prévoit quelques difficultés dans l'application pratique des nouvelles dispositions. L'article 2 est approuvé dans le texte de la commission sans opposition.

A l'article 3, M. le docteur Clément montre, par quelques exemples, les abus de la liberté, en même temps que les excès de l'extrême extension des règles de tous genres qui régissent l'activité individuelle. Il dit son espoir que la corporation aura des lois plus simples, plus souples, laissant son plein essor à l'initiative individuelle.

M. Clément voudrait qu'on pût contraindre ceux qui exerceraient une activité déloyale dans une profession à faire partie de l'organisation corporative, qui pourrait ainsi mettre un terme à leurs agissements.

M. Aebly, rapporteur, dit que le projet primitif contenait un article 7 qui comportait la contrainte réclamée par M. Clément. Mais le nouvel article stipule que l'initiative de fonder une organisation corporative appartient aux métiers eux-mêmes ou au Conseil d'Etat. Il y aurait quelque chose de déloyal de sacrifier un article du projet primitif pour le reprendre lorsque l'entrée en matière a été votée.

M. le docteur Clément voudrait aller trop loin dans les entraves à la liberté. On ne peut de force faire entrer dans la corporation un élément qui ne veut pas en profiter.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, fait remarquer que, si on a modifié le premier projet, c'est pour donner satisfaction à ceux qui craignaient qu'on ne portât atteinte à la liberté. Il faut surtout considérer l'esprit des membres de la corporation. On peut être certain qu'ils n'abuseront aucunement des droits que leur confiera l'organisation corporative.

M. le docteur Clément retire ses propositions. L'article 3 est donc adopté dans le texte de la commission.

L'article 4 énumère les tâches de l'organisation corporative d'une façon plus générale que dans le texte primitif, qui pouvait faire craindre des conflits avec la constitution fédérale.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, montre qu'il eût été difficile d'indiquer toutes les tâches de la corporation. Les hypothèses qui

peuvent être envisagées pour la corporation sont très nombreuses. Les définir toutes d'une manière exacte est impossible. Il faut nécessairement se borner à donner des directives générales.

M. le docteur Clément voudrait voir sanctionner l'honneur professionnel, dans toutes les professions, dans tous les métiers. Les organisations corporatives doivent veiller à l'honneur et à la dignité du travail professionnel. Il propose de modifier dans ce sens l'article 4.

M. Aebly, tout en estimant que le vœu formulé par M. le docteur Clément est implicitement satisfait par l'article premier, accepte sa proposition, dont on tiendra compte pour les deuxième débats.

Les autres articles de la loi sont adoptés sans opposition, dans le texte élaboré par la commission et le Conseil d'Etat.

Les deuxième débats sur la loi d'organisation corporative auront lieu à une session ultérieure.

Interpellations

Deux interpellations sont déposées : l'une concerne les mesures à prendre pour l'écoulement de nos bois ; l'autre demande une intervention de l'Etat pour combattre la concurrence faite par la Migros au petit commerce.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

SEANCE DE RELEVÉE

Route de la Vignettaz

Rapporteur : M. Feller.

Par arrêté du 27 janvier 1928, le Grand Conseil a approuvé le projet de construction de la route communale reliant le quartier de la Vignettaz à l'avenue du Midi, à Fribourg, et il a accordé, en principe, à la commune un subside de 40 % de la dépense évaluée à 102.000 francs.

La route dont il est question est d'une utilité incontestable : elle constitue une voie de communication directe entre les routes cantonales Fribourg-Bulle, par le Bry, d'une part, et Fribourg-Romont, et Fribourg-Payerne, par Prez, d'autre part, tout en desservant le quartier de la Vignettaz. Cette construction a également procuré une occasion de travail pour les nombreux chômeurs de la localité.

C'est pourquoi la commission propose l'octroi du subside en faveur de cette entreprise, subside qui ne pourra dépasser le montant de 40.800 fr. et payable en cinq annuités, à partir de l'exercice 1935.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, dit que la route a été bien faite, conformément aux prescriptions légales. Il convient maintenant de payer le subside promis par l'Etat.

L'entrée en matière n'est pas combattue et le décret est voté article par article.

Compte rendu de la Direction des Travaux publics

Rapporteur : M. Léopold Delabays.

1^{re} observation : La participation des communes aux frais de réfection de nos routes cantonales grève lourdement leur budget. Pour un grand nombre, ces dépenses amènent un grave déséquilibre financier. Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il pour remédier à cette situation ?

Réponse : La participation des communes aux frais d'aménagement des routes cantonales a été aggravée sensiblement par l'exécution du décret du 6 mai 1931 concernant la réfection accélérée du réseau. En vue de faciliter aux communes l'accomplissement de leurs obligations, le décret en question leur donne la faculté d'échelonner leurs versements sur une période de 16 ans, selon les modalités fixées par arrêté

du 22 décembre 1933. Le Conseil d'Etat estime avoir fait par là tout ce qui était possible, dans le cadre des lois existantes. Nous nous référons, en outre, au message relatif à la situation des communes obérées.

2^{me} observation : La direction des Travaux publics est appelée à procéder à des adjudications de toutes sortes, à de nombreux achats de fournitures et de matériaux divers. Ne pourrait-elle pas généraliser davantage le système des soumissions en y faisant participer, dans une plus large mesure, tous les commerçants du canton. Il en résulterait un avantage certain pour les finances cantonales.

Réponse : Les travaux et ouvrages d'une certaine importance sont toujours mis en soumission par la voie de la *Feuille officielle*, ce qui permet à chaque maître d'état du canton d'y prendre part. Les adjudications sont prononcées par le Conseil d'Etat et le cahier des charges prévoit toujours l'obligation de se servir des fournitures et matériaux auprès des commerçants du canton. En cas de réparations ou travaux de minime importance, ou en cas d'urgence, des devis sont demandés aux entrepreneurs habitant la localité ou la région. Les achats de matériaux par l'Etat sont toujours répartis aussi équitablement que possible entre les maisons du canton. Le Conseil d'Etat a, dès lors, le sentiment d'avoir mis en pratique, depuis longtemps déjà, les suggestions de la commission de l'économie publique.

M. Jean Oberson signale l'état défectueux des routes de la Glâne dont se plaignent mêmement les automobilistes. Il désire connaître le nombre de kilomètres de route prévus et la part de la Glâne dans le programme établi par la Direction des Travaux publics. On a amélioré les contours, mais on n'a pas touché aux routes elles-mêmes, tandis que d'autres districts ont reçu de plus amples satisfactions.

M. Barras demande où en est la question de la correction de la Poya, sur la route de Fribourg à Belfaux. Il rappelle qu'il y a un projet établi ; son coût s'élevait à 38.000 francs ; le cylindrage qu'on a effectué a coûté 49.000 fr. Il aurait mieux valu dans ces conditions procéder à la correction.

M. Despond se fait l'écho de bruits alarmants au sujet de la fermeture de la fabrique de chocolat Cailler. Ne faudrait-il pas appuyer les efforts accomplis en vue d'améliorer les conditions économiques de la fabrique, pour lui permettre d'obtenir, par exemple, des tarifs améliorés en ce qui concerne les chemins de fer et l'électricité ?

M. Feller demande qu'on abaisse de 4 1/2 à 4 % le taux d'intérêt pour le retard dans les contributions des communes résultant de la construction des routes.

M. Gaudard signale le mauvais profil de la route de Bulle à Châtel-Saint-Denis à travers le village de Semsales.

M. Dafflon demande qu'on prenne des mesures pour supprimer la poussière dans les villages.

M. Magnin voudrait être renseigné sur le programme des travaux pour la correction d'In-Riaux.

M. Gutknecht demande qu'on réforme le système des factures adressées aux communes pour les corrections de routes.

M. Charrière signale le mauvais état de la route Broc-Charmey.

M. Léopold Delabays, rapporteur, prie la Direction des Travaux publics de surveiller les adjudications faites par le Département des ponts et chaussées. Il estime que la route de Broc à Charmey devrait être améliorée.

Il se joint à M. Despond pour souligner l'effort de M. Cailler pour maintenir la fabrique

sa mort, tout aurait déjà eu besoin de réparations. Voilà vingt ans de ça et la ruine a continué de travailler là-dedans. Je ne vois guère qu'une chambre de logeable. Elle est grande et belle, en plein midi, sur le jardin, les papiers ne sont pas moisis, ni le plafond, et le plancher redviendra très vite brillant, car c'est du beau chêne. Mais il n'y a pas un meuble convenable pour vous, notre demoiselle. Si j'osais, je vous offrirais une chambre à la métairie — celle d'Angéline, ma fille. Ce serait de bon cœur, bien sûr, et peut-être que vous seriez mieux là tout de même, plutôt que toute seule dans la vieille maison.

En terminant la lecture de cette lettre, je jetai un coup d'œil autour de moi. Il y avait là le mobilier de la chambre de ma mère, les bibelots qu'elle aimait, deux ou trois portraits d'ancêtres, une fort belle glace ancienne. Quelques meubles encore, conservés à cause de leur valeur, quelques objets d'art et d'autres portraits, ornaient le salon de Mme Barduzac. Tout cela suffisait largement à meubler la partie habitable de ma demeure. Et, quoique reconnaissante à Catherine de son offre, j'étais certaine à l'avance que j'aimerais mieux conserver toute mon indépendance, si peu confortable que fût le vieux logis.

Tandis que je songeais ainsi, Mme Barduzac entra. Elle jeta un regard de côté sur la lettre que je tenais encore et demanda :

— C'est votre amie Juliette qui vous écrit ?

Juliette Mancel était une de mes anciennes compagnes de couvent, avec laquelle j'avais conservé des relations épistolaires.

— Non, Madame, c'est Catherine Bardeau, ma nourrice. Elle me dit qu'on m'attend avec joie à la Meulière. Aussi vous quitterai-je dès que

M. Barduzac n'aura plus besoin de moi pour le règlement des comptes de tutelle.

— Alors, décidément, vous voulez vous réfugier à la Meulière ?

— Provisoirement, oui.

— Il se pourrait cependant qu'il se présentât pour vous une autre solution.

— Une autre solution ? Laquelle ?

Et, tout à coup, devant la mine moitié figue et moitié raisin de Mme Barduzac, je songai :

« Est-ce que le docteur Borday maintiendrait sa demande, quand même ? »

Le petit tic-tac reparut, et j'eus conscience qu'un peu de rose me montait au visage.

— Oui, une solution inespérée pour vous... un mariage superbe...

Allons, c'était bien cela ! Le tic-tac s'accrochait...

— ...Il s'est complètement toqué de vous, ce qui est assez fou, à son âge !

Henri ? Que disait-elle là ? Marc Borday avait trente ans, et moi vingt et un. Il me semblait que...

— ... Mais enfin, ça le regarde. Et j'espère que vous avez assez de cœur pour remplir tout votre devoir à l'égard d'un homme qui vous donnera une belle fortune...

Elle prenait un ton solennel, en gonflant ses joues flasques, en me regardant de haut en bas avec un air de dire : « Vous avez plus de chance que vous ne le méritez. »

Je m'écriai :

— Mais de qui voulez-vous parler ?

— De ce pauvre Huchard qui fera, en cette circonstance, la première sottise de sa vie...

Crac ! Du coup, le tic-tac s'arrêta net, le rose léger devint la rougeur vive de l'indignation.

Mme Barduzac poursuivait :

— Un capital de trois millions, ma chère, honnêtement gagné dans l'alimentation... Jamais vous n'auriez pu espérer cela...

Sa voix prenait des intonations fielleuses et l'envie lui sautait dans son regard.

Je l'interrompis brusquement :

— Ceci est une plaisanterie, Madame ! Comment pouvez-vous penser qu'à mon âge j'accepterais d'épouser un homme de cinquante-huit ans ?

— Oh ! oh ! ma petite, pouvez-vous donc être si difficile maintenant ? Sans dot, vous ne trouverez plus de mari assorti à vos vingt ans. Il faut bien vous persuader de cela.

— Je le sais, et j'en prendrai mon parti. Mais jamais je ne ferai un mariage dans le genre de celui que vous m'offrez.

Elle leva les épaules.

— Je vous crois, en effet, assez sotte pour cela ! Cependant, Huchard est un homme aimable, de bon caractère, et il est bien conservé encore...

— N'insistez pas, Madame. Même plus jeune, M. Huchard n'aurait pu me convenir, car il appartient à un milieu qui, tout honorable qu'il soit, n'est pas celui de ma famille, et son éducation, ses goûts, sont trop différents des miens.

Je touchais là un point sensible, Mme Barduzac, jalouse de la classe sociale à laquelle j'appartenais, se hérissait dès qu'une allusion était faite à ses origines plus modestes ou à celles de ses relations. Elle devint très rouge et tenta de me foudroyer du regard.

— Ah ! ce sont ces misérables motifs d'amour-propre que vous opposez à la demande de notre ami ?... Une demande dont vous devriez vous trouver très honorée, avec les quatre sous qui vous restent. Mais soit, à votre guise, Mademoi-

selle ! Mourez donc de faim dans votre maison en ruines. Vous vous souviendrez sans doute plus d'une fois, avec regret, de celui qui voulut vous faire riche, car les millions, aujourd'hui, ça vaut mieux que les titres de noblesse !

Elle sortit, furibonde. Je m'assis et demeurai longtemps rêveuse, le cœur serré. Ainsi, parce que j'étais ruinée, on osait m'offrir ce mariage, — ce mariage ! Trop heureuse serais-je, pensait-on, d'échapper de cette manière à la gêne. Qu'importait que le prétendant fût presque sexagénaire, vulgaire et prétentieux ? Il était bien assez bon pour Gillette d'Arbiers, maintenant !

Des larmes me montaient aux yeux. Ah ! que la vie était chose vilaine, quand on la regardait par certains côtés ! Et quelle tristesse de me trouver seule, toute seule, pour me défendre des pièges qui seraient tendus à ma jeunesse !

Je dus demeurer encore quinze jours chez les Barduzac, ma présence étant nécessaire pour le règlement des affaires. Je fis procéder pendant ce temps à l'emballage et à l'expédition de mon mobilier. Ce fut pour Mme Barduzac un instant désagréable que celui où l'on enleva de son salon le petit canapé Louis XVI, si joli, les deux bergères, le délicieux secrétaire en bois de rose, la table garnie d'incrustations délicates et les portraits de mes ancêtres qu'elle avait accrochés à la file, bien en vue. Je crois qu'elle en était arrivée à se figurer que ces dames en paniers et en robe de mousseline, ces gentilshommes portant l'habit de cour ou l'uniforme de leur régiment, étaient ses aïeux, non les miens.

(A suivre.)

Imprimerie St-Paul, Fribourg
ENVELOPPES AVEC et SANS IMPRESSION

à Broc et souhaite vivement que les efforts déployés à cet effet aboutissent.

Le Conseil d'Etat s'est occupé de cette importante question; des conférences ont eu lieu; des solutions ont été préparées. Le Conseil d'Etat peut être assuré de l'appui de tout le canton de Fribourg dans ses efforts pour garder dans notre canton une fabrique dont l'action économique est si importante.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, rappelle de quelle manière a été élaboré le programme des routes. Le Grand Conseil a admis qu'il y avait lieu de reconstruire les routes de grande circulation, les routes servant à la liaison entre cantons. On arrive à la fin des travaux. Il s'élève contre l'allégation suivant laquelle des districts auraient été favorisés. Il déclare que la route Fribourg-Romont sera terminée cette année. D'autre part, dans le district de la Glâne, il y a eu quelques corrections. Au sujet de la route de Bulle à Châtel-Saint-Denis, dans la traversée du village de Semsales, M. Buchs explique qu'il a fallu étendre un goudronnage sur l'ancienne route. Des études vont être faites pour corriger le profil de la route.

M. Buchs adresse un hommage à M. Cailler, pour ce qu'il a fait pour le district de la Gruyère. Il dit que des pourparlers ont été engagés avec la compagnie Nestlé, en ce qui concerne la diminution des tarifs ferroviaires, l'amélioration des conditions d'abonnement des Entreprises électriques, une diminution des impôts. Si, après cela, la compagnie Nestlé porte atteinte aux intérêts de notre canton, il faudra protester contre ce manque d'esprit patriotique.

M. le commissaire du gouvernement répond ensuite aux divers interpellateurs, concernant les améliorations de routes.

Loi d'enregistrement

Rapporteur: M. Quartenoud

Le Grand Conseil reprend l'examen des articles, à l'article 35. Après diverses remarques de M. le rapporteur, de M. Chatton, commissaire du gouvernement, de MM. Auderset et Weck, on parvient à l'article 50. La discussion est alors interrompue et la séance est levée à 5 h. 1/4.

Séance du 22 février

Le Grand Conseil a terminé, ce matin, l'examen des articles du projet de révision de la loi sur l'enregistrement. Il a abordé ensuite les différents articles du tarif annexé à cette loi.

Une fillette tamponnée par une automobile

Ce matin, jeudi, à 8 h. 1/4, près de la chapelle de Menzswil, sur la route de Tavel à Fribourg, au moment où M. le député Sturny, avec M. le député Affolter, passait en automobile, venant à Fribourg, une fillette faisant partie d'un groupe d'enfants qui se trouvaient là traversa soudainement la route devant l'automobile, qui la tamponna. M. Sturny la releva sans connaissance et la conduisit à l'Hôpital cantonal. C'est une enfant de six ans d'une famille Gauch, habitant au Gottéron. Elle porte des blessures à la tête et a peut-être des lésions internes.

Conférence missionnaire

Chez les Hottentots, tel est le titre de la conférence que donnera dimanche, à la Grenette, sous les auspices de l'Association académique en faveur des missions, le R. Père Dévaud, des Oblats de Saint-François de Sales.

Le conférencier, originaire du canton de Fribourg, a passé une partie de sa vie dans la brousse africaine (Vicariat apostolique du Fleuve Orange) et esquissera un tableau fidèle des mœurs et coutumes des Hottentots, peuplade encore peu connue. Les explorateurs, en effet, ne s'aventurent guère dans ce pays ingrat, où s'attarder signifie mourir de faim et de soif. Dans ce désert de feu et de sable, appelé à juste titre « la terre de la soif », on ne rencontre plus d'eau courante depuis seize ans; la végétation est à peu près nulle. Quelques heures de pluie seulement — et la laideur du désert disparaît sous un tapis oriental de fleurs éclatantes. Les Hottentots, un des peuples les plus arriérés peut-être de la terre, ne vivent que de la chasse et des produits de leurs troupeaux, qu'ils poussent partout où ils espèrent trouver quelque pâturage. Incapable de nourrir sa famille, le Hottentot confie ses enfants au missionnaire, qui devra s'ingénier par tous les moyens possibles pour subvenir aux besoins du corps: nourriture et vêtements, afin d'atteindre l'âme de ces petits et l'élever jusqu'à Dieu.

Le R. Père Dévaud nous parlera enfin de la fondation et de la rapide expansion de cette mission confiée aux Oblats de Saint-François de Sales, et dont il fut, du reste, l'un des ouvriers de la première heure. Cette conférence, qui sera illustrée de nombreuses projections, aura lieu à la Grenette dimanche 25 février, à 5 heures de l'après-midi. Tous les amis des missions y sont cordialement invités.

Marie FARGUES

La petite Anne de Guigné

Prix: Fr. 3.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

Election du Conseil communal

Le parti radical de la ville de Fribourg a décidé, hier soir, de présenter une liste de neuf noms pour les élections au Conseil communal du 4 mars.

Ces candidats sont les suivants: MM. Fritz Folly, Henri Bardy, conseillers actuels; puis, MM. Paul Poffet, charcutier; E. Suter, marchand de meubles; Paul Duruz, employé aux Chemins de fer fédéraux; Arthur Gerber, administrateur du Capitole; Paul Mœhr, chef de bureau au Cardinal; Henri Schneuwly, encaisseur au gaz, et Wladimir Bertschy, administrateur postal.

Pour le Conseil général, une liste de 80 noms sera déposée.

A titre exceptionnel, le scrutin sera ouvert dans chaque cercle électoral de la ville de Fribourg le samedi 3 mars, à partir de 14 h. Chaque citoyen pourra ainsi voter le samedi 3 mars, de 14 h. à 18 h.; le dimanche 4 mars, de 9 h. à 13 h.

Le dernier délai pour les inscriptions dans le registre des électeurs expire demain soir vendredi, à 5 heures.

Tir fédéral

On nous communique:

Le comité d'organisation du Tir fédéral vient d'adopter en deuxième lecture le budget général de l'entreprise, la première lecture ayant eu lieu en séance du 5 février.

Les décisions qui ont été prises sont extrêmement importantes, car les comités doivent poursuivre leur activité en restant dans la limite des crédits que le budget des dépenses leur accorde. L'équilibre du budget, qui risquait de se trouver compromis par des circonstances spéciales de temps et de lieu, qui dominent toute l'organisation, a pu être rétabli, d'une part, grâce à une compression sérieuse des dépenses, et, d'autre part, à de nouvelles sources de recettes: la loterie et les monnaies de fête.

Le budget se solde par un déficit de 66,602 fr., qui sera couvert presque entièrement à l'aide des souscriptions à « fonds perdu », au total, 66,000 fr., recueillis en 1932.

Le capital de garantie souscrit par de nombreux commerçants de la ville et du canton ne serait ainsi mis à contribution que dans la mesure où des événements tout à fait imprévus viendraient compromettre gravement le succès de la fête. Si rien ne vient entraver la marche normale de l'entreprise, les souscripteurs au capital de garantie se verront rembourser le montant qu'ils ont déjà libéré sur leur capital de garantie.

L'élaboration du budget, qui prévoit un total de dépenses de 1 million 496,729 fr., fut une occasion de mesurer toute l'ampleur de la fête, tout le travail d'organisation qu'elle réclame et d'apprécier la somme des innombrables et indispensables collaborations non rémunérées, des concours gratuits et des dévouements qu'ont déjà fournis et que fourniront encore tous les membres des comités et des sous-comités.

Les jeunes conservateurs de Fribourg

Tous les jeunes conservateurs de Fribourg se feront un devoir d'assister à l'assemblée des groupes qui aura lieu ce soir jeudi, à 8 h. 1/4, au Cercle catholique, avec allocutions de M. Aeby, conseiller national, sur la politique communale, et de M. Bernard Weck, conseiller d'Etat, sur la votation fédérale du 11 mars.

Tous les jeunes qui veulent sauvegarder nos traditions chrétiennes et patriotiques sont invités à cette assemblée.

L'appel du Conseil communal de Fribourg pour le Tir fédéral

Une coquille s'est glissée dans l'appel adressé par le Conseil communal à la population de Fribourg. Après avoir montré que les autorités ont fait leur devoir, l'appel dit: « Aux Fribourgeois bourgeois à faire leur part... » Il faut lire seulement: « Aux Fribourgeois à faire leur part », car il est évident que l'appel s'adresse à toute la population fribourgeoise, sans distinction d'origine.

Championnat romand de lutte

Pour la fête de lutte de dimanche, au théâtre Livio, à 20 h. 30, on annonce que ce sont les Vaudois et les Genevois qui seront le mieux représentés.

Dans la catégorie des poids coq (jusqu'à 56 kilos), M. Marcel Bron, de Corsier, a des chances de sortir vainqueur, car il possède une force extraordinaire. Chez les poids plume (jusqu'à 61 kilos), on verra les lutteurs suivants: Nicolet, Broc; Albert Wyss, de Môtier, ancien champion suisse, ayant participé à plusieurs compétitions internationales.

Dans les poids légers (jusqu'à 66 kilos), il y aura Denis Perret, de Lausanne, champion d'Europe 1933.

C'est dans la série des poids mi-moyens que lutteront Freiholz, de Marly, Ramseyer, d'Auvergnier, et Gaiama, de Vevey.

Ces derniers furent couronnés plusieurs fois dans les fêtes romandes de lutte.

La soirée de dimanche soir s'annonce donc bien.

La location des places sera ouverte à partir de demain vendredi, chez M. Yantz, opticien, rue de Romont.

Incendie

On nous téléphone:

Hier soir, à Neyruz, vers 8 h. 1/4, lorsque le monde était assemblé à l'église pour le sermon de la mission, l'alarme fut donnée subitement à l'église par un voisin qu'un incendie avait éclaté au Puits, bâtiment comprenant logement et étables. Seuls, le propriétaire et sa petite fille étaient restés à la maison.

Les gens se précipitèrent immédiatement sur les lieux. Les hydrants furent mis en action très rapidement.

Au bout de trois quarts d'heure, les pompiers étaient maîtres du feu. Cependant, le bâtiment a subi de forts dégâts. Le mobilier et le bétail ont été sauvés.

Le bâtiment était taxé 16,000 francs et était presque neuf. M. le préfet de la Sarine se trouvait sur les lieux.

Paroisse de Saint-Pierre

Ce soir, jeudi, à 8 h. 1/4, exercices de carême avec sermon. Ces exercices ont lieu tous les mardis et jeudis. Les sermons sont faits par M. l'abbé Romain Pittet.

Nécrologie

On nous écrit:

Mercredi, on conduisait à sa dernière demeure la bonne Sœur Louise, institutrice à Chapelle-Gillarens. Au chant du *Miserere*, alterné entre le révérend curé de la paroisse et la chorale du corps enseignant glânois, la défunte quitta la salle de classe où elle avait dépensé toute son âme d'éducatrice pour être transportée à l'église. Le cercueil était escorté des autorités communales de Chapelle-Gillarens et de la commission scolaire. Les Enfants de Marie, avec leur voile, groupées autour de la bannière de Notre-Dame des Champs, précédaient le cercueil. Suivaient un groupe de religieuses, puis les parents et amis de la défunte. M. l'inspecteur tint à accompagner une de ses fidèles collaboratrices qui, pendant quarante ans, s'est dévouée au service de l'éducation. Les instituteurs et institutrices de l'arrondissement chantèrent la messe de *Requiem* de M. Bovet.

Au cimetière, la Société de chant de la paroisse et la chorale des instituteurs firent entendre un dernier chant.

M. le curé, en quelques mots émouvants, remercia l'assistance et dit combien la mort de Sœur Louise avait affligé la population.

Marché-concours de chevaux

Le marché-concours de poulains et pouliches, organisé par la Fédération fribourgeoise des syndicats d'élevage chevalin, aura lieu, à Fribourg, halle des expositions, le samedi 10 mars prochain. Il comprendra les deux divisions suivantes:

a) les poulains et pouliches de l'élevage indigène, nés en 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933;

b) les juments poulinières indigènes, âgées de 3 à 6 ans, exposées pour la vente.

Les inscriptions doivent être faites, par écrit, jusqu'au 28 février, au plus tard, sur formulaire officiel, qui est à la disposition des éleveurs chez les secrétaires des syndicats.

Ces formulaires, après avoir été signés et remplis, doivent être renvoyés dans le délai fixé, au gérant de la Fédération, M. B. Collaud, chef de service, à Fribourg. Ils doivent être accompagnés des certificats d'ascendance.

Le marché-concours coïncidera avec le concours central des étalons.

Chronique judiciaire

Deux affaires ont été traitées, hier mercredi, devant les juges du tribunal de la Sarine.

Le nommé P. était inculpé pour une question d'argent. Le tribunal a suspendu son jugement et a donné à l'accusé un mois pour lui permettre de rendre ses comptes.

Sur plainte tardive, le sieur E. a été libéré d'un délit d'attentat à la pudeur sur une mineure. E. payera cependant les frais de la cause.

M. Pierre Weck, procureur, occupait le siège du ministère public, et M. Deschenaux fils défendait l'accusé. Il fut reconnu que, la plainte n'ayant pas été déposée dans les délais légaux, l'acquiescement s'imposait, ainsi que le demandait le ministère public.

Le juge d'instruction de la Singine a transmis à la Chambre d'accusation le dossier de M. P., avocat à Tavel, accusé de malversations dans l'exercice de ses fonctions.

La Chambre aura à examiner si P. doit être traduit devant le tribunal. Elle statuera également sur la demande de mise en liberté provisoire formulée par le défenseur du prévenu.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Ce soir jeudi, 22 février, répétition au local. Ténors, à 20 h. 15; basses, à 21 h. Présence obligatoire.

Automobile-Club, section de Fribourg. — Ce soir jeudi, à l'hôtel Terminus, à 7 h. 15, assemblée générale suivie de soirée-choucroute. Organisation d'une manifestation sportive en faveur du Tir fédéral.

Le secours mutuel fribourgeois

L'assemblée générale ordinaire aura lieu dimanche 25 février, à 10 heures du matin, au 1^{er} étage de la Brasserie Viennoise.

Il y aura un rapport de M. le Dr A. Michel: « Le mouvement mutualiste dans le canton de Fribourg ».

Les cotisations se sont élevées à 16,858 fr. 10; les indemnités payées à 14,602 francs 25, plus 897 fr. 50 de frais médicaux et pharmaceutiques et 1132 fr. pour accouchement et allaitement.

Depuis sa fondation en 1851 au 31 décembre 1933, la Société a versé à ses membres la somme de 433,262 fr. 98. Sa fortune est de 52,213 fr. 38.

RADIO

Vendredi, 23 février

Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h., *Pour madame*. 18 h. 40, cours d'anglais. 19 h. 5, *Le coin des brideurs*. 19 h. 25, *Pour les joueurs d'échecs*. 20 h. (de Ljubljana, de Zagreb, de Belgrade), concert européen yougoslave. 21 h. 40, chronique touristique. 22 h., dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h., musique tzigane (gramophone). 12 h. 40, valse viennoises et opérettes. 16 h., émission commune, concert, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 17 h. 10, concert par le petit orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10, première partie: *De l'ancien temps*; deuxième partie: petite allocation d'un écolier; troisième partie: quatre langues, quatre chants; quatrième partie: musique populaire des montagnes. 22 h. 30, mélodies de l'automne.

Radio-Suisse italienne

12 h. 32, concert par le Radio-Orchestre. 20 h., musique gaie par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Stuttgart (Muhlacker), 16 h., concert par l'orchestre de la station Munich, 10 h. 55, musique classique allemande. Berlin, 20 h. 25, programme varié. Londres (Daventry), 16 h. 50, concert d'orchestre. Londres régional, 20 h. 45, concert par l'orchestre de la B. B. C. Vienne, 19 h., concert par un quatuor. 22 h. 20, concert du soir. Radio-Paris, 21 h. 45, théâtre. Paris P. T. T., 21 h. 30, concert avec le concours de Mlle Maya Feline, de l'Opéra-Comique, et du quatuor Calvet. Radio-Nord Italie, 21 h., concert symphonique.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

11 h. 30 à 12 h. 28, Bordeaux, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert. 22 h. 20 à 24 h., Vienne, concert par l'Orchestre symphonique de Vienne.

La station de la Société des nations

Dans le palais de la Société des nations, au quai Wilson, à Genève, on travaille en ce moment à la réalisation d'un projet intéressant. Il s'agit d'utiliser le poste de la Société des nations, qui n'a servi jusqu'ici qu'à assurer les communications avec les pays d'outre-mer, pour diffuser des programmes de divertissement et on a l'intention de faire participer tous les Etats à ces émissions.

Pour réaliser ce programme, il est nécessaire de procéder à une augmentation de la puissance émettrice. La station travaillera tant sur les ondes longues que sur les ondes courtes.

CHANGES A VUE

Le 22 février, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 26	20 46
Londres (1 livre sterling)	15 83	15 93
Allemagne (100 marks or)	122 65	123 15
Italie (100 lires)	26 95	27 15
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 70	13 20
New York (1 dollar)	3 06	3 16
Bruzelles (100 belgas · 500 fr. belg.)	72 —	72 40
Madrid (100 pesetas)	41 65	42 15
Amsterdam (100 florins)	208 —	208 50
Budapest (100 pengö)	—	—

†

Madame Clémentine Favre-Clerc et ses enfants; M. et Mme Joseph Favre-Kolly et ses enfants, à Rossens; M^{lles} Marie, Cécile et Léonie Favre, à Rossens; M^{me} veuve Cécile Berset-Favre et ses enfants, à Vuisternens, Bulle et Lausanne, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules FAVRE

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, enlevé à leur affection le 21 février, dans sa 73^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu samedi, 24 février, à 9 h. 1/2, à Rossens.

Cet avis tient lieu de faire part.

Sommaires des revues

Revue des Deux Mondes: 15, rue de l'Université, Paris. 15 février. Marcheloup (deuxième partie); Maurice Genevoix. Le problème du Pacifique: Henry Casseville. Mes carnets. IV. Théâtre et politique: Ludovic Halévy. Les besoins de l'état moderne: André Maurois. Léopold Ier intime. I: Baron Beyens. En Ethiopie. II. Le négus et sa capitale: H. Celarié. La guerre religieuse en Allemagne. I. Chez les protestants: Pascal Coppeau. Poésies: Antony Troniet. Le roman du carburant national: Fernand Engerand. Spectacles: Gérard d'Houville. Correspondance: Patrice Bonnet. Le mouvement poétique: Y.-G. Le Dantec. Revue musicale. Perlain: Louis Laloy. Chronique de la quinzaine. Histoire politique: René Pinon.

Revue militaire suisse. Février. Direction: major R. Masson. Administration, abonnement et vente: Imprimeries réunies, S. A., avenue de la Gare, 23, Lausanne. Compte de chèques postaux: H. 217. Un voyage d'études à Ethe et à Virton, par le colonel A. Grasset. Le VIème concours hippique international de Genève (suite et fin), par le colonel H. Poudret. L'échec de la conférence du désarmement (Réd.). Chronique suisse: nos officiers se défendent. L'avis du Département militaire fédéral sur le cas du lieutenant Pointet. Chronique française: trois figures de chefs. Informations: Ligue suisse de défense nationale. Réunion annuelle des officiers de fourniture de chevaux. A propos du match d'armée au Tir fédéral de Fribourg. Histoire militaire de la Suisse.

Dans La Patrie suisse du 17 février: les Vieux greniers vaudois, par E. Gavillet; Sur nos routes de l'air, par E. Næf; A propos d'une exposition d'Aldo Patocchi, par V. Cavalleris; des nouvelles, romans et pages pratiques. Enfin, au nombre des actualités: le carnaval en Suisse centrale, l'incendie du Mont sur Lausanne, les émeutes à Paris; et les manifestations sportives en particulier les championnats du monde de hobs à deux places, à Engelberg.

Secrétaire de la rédaction: Armand Spicher

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S A Fribourg. Cercueils - Couronnes Automobiles funéraires

On cherche, pour le 10 mars, une 10887

Cuisinière capable et sérieuse. Offres au restaurant Ochsenbein, COLOMBIER (Neuchâtel).

Sommelière connaissant 3 langues, demande place à l'année dans bon hôtel-restaurant ou dans tea-room. Certif. à disposition. Offres à Mme Passoni, CERNIER, Val de Ruz (Neuchâtel).

Jeune fille propre et honnête est demandée pour les travaux du ménage. Entrée tout de suite. S'adresser à Mme Savant, Saint-Honoré, 1, Neuchâtel.

On cherche places comme volontaires avec occasion de fréquenter les écoles, pour jeunes filles de 14 à 15 ans, de la Suisse allemande. Katholisches Jugendamt, 20459 OLTEN

ON DEMANDE pour tout de suite

une femme de chambre ainsi qu'une fille de cuisine S'adresser: Café de la Paix, Fribourg.

Tailleuse On demande comme APPRENTIE ou RASSUJETTIE une jeune fille de 16 à 18 ans, sérieuse et intelligente, qui aiderait aussi au ménage. Vie de famille. S'adresser à Mme Comba, Md-tailleur, BROC. 1340

A VENDRE 10,000 kg. de REGAIN. Pour voir, s'adresser à Mme BAILLIF, à Avry-s-Rosé, et pour traiter, s'adresser à Eugène Cretin, à Lentigny. 10889

Comment vont vos rhumatismes?

Est-ce peut-être la goutte? Pendant l'été, le mal ne s'est pas fait ressentir, et vous rendait l'illusion qu'il ne reviendrait pas, vous avez peut-être commis par-ci par-là quelque imprudence contre votre santé; mais le temps froid et humide de l'automne et de l'hiver est revenu. Si vous avez déjà eu un accès, vous pouvez vous attendre à des moments douloureux. Peut-être vous apercevez-vous déjà qu'ils ont commencé.

La Communauté des Pères Capucins de Fribourg recommande aux charitables prières l'âme du Révérend Père André PERRUCHOUD de Chalais

décédé le 22 février, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa 80ème année, dans la 55ème année de sa vie religieuse et la 51ème de son sacerdoce. L'enterrement aura lieu à Fribourg, samedi, 24 février, à 9 heures.

Mademoiselle Fanny Mouret; M. et Mme Pierre Mouret et leur fille, à Clarens; Mme Paul Bonnabry-Mouret et ses enfants, à Fribourg; M. et Mme Ernest Gendre-Mouret et leurs enfants, à Fribourg; M. et Mme Lucien Mouret et leurs enfants, à Lausanne; M. Eugène Mouret, à Bordeaux; le R. Père Delaquis, O. P., à Fribourg; Mlle E. Delaquis, à Fribourg; MM. Xavier, Louis et Pierre Delaquis, leurs enfants et petits-enfants, à Notre-Dame de Lourdes (Canada), ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Léon MOURET leur cher père, beau-père, grand-père, oncle, grand-oncle et parent, décédé le 20 février, des suites d'un accident, dans sa 84ème année, muni des secours de la religion. La messe de sépulture sera célébrée à l'église de Saint-Pierre, vendredi, 23 février, à 8 h. 1/2. Départ du domicile mortuaire: ruelle Glasson, 28, à 8 h. 1/4. Le présent avis tient lieu de faire part.

Les familles Pierre Déneraud, à Fribourg; Jos. Chenuaux-Déneraud, à Ecuvillens; Mme veuve Florine Déneraud et M. Jos. Nicolet-Déneraud, à Cottens, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère.

Madame Caroline DENERVAUD burialiste postale retraitée décédée à Cottens, à l'âge de 78 ans. L'enterrement aura lieu à Cottens, samedi, 24 février, à 9 h. 3/4. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Tout le monde calcule par la nouvelle règle à calcul suivant l'instruction facilement compréhensible LIBRAIRIE SAINT-PAUL, 38, PÉROLLES - FRIBOURG

Radio-TELEFUNKEN la marque suisse qui s'impose

Madame Joseph Stadelmann-Kaufmann et ses enfants, à Fribourg, rue de Zähringen, 99, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Joseph STADELMANN leur cher époux, père, frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 21 février, à l'hôpital Daler, à l'âge de 37 ans, après une longue et pénible maladie, muni de tous les secours de la religion. Le départ du convoi aura lieu de l'hôpital Daler le 23 février, à 9 h. 1/2. Les obsèques auront lieu à l'église de Saint-Nicolas, vendredi, 23 février, à 10 heures. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Ce soir, à 20 h. 30 Dernière représentation WAS FRAUEN TRÄUMEN Dés demain le célèbre comique BACH dans TIRE AU FLANC 2 heures de fou-rire Téléph. 1300

CINEMA ROYAL Ce soir, à 20 h. 30 dernière représentation de l'immense succès Sœur Blanche Dés demain RUMBA avec Lupe Velez TEL. 714

Prières et Cérémonies des Ordinations des portiers - lecteurs - exorcistes - acolytes - sous-diacres - diacres - prêtres

Prix: 75 cent. AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG Place Saint-Nicolas - Boulevard de Pérolles

ON DEMANDE une bonne fille de cuisine S'adresser par écrit sous chiffres P 10885 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE un JEUNE HOMME de 13-16 ans dans famille catholique. Traitements familiaux assurés. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Entrée selon entente. 10876 Offres à Otto Schläfli, agric., Deitingen (canton Soleure).

A louer 1 appartement de 5 chambres. Service d'eau et confort moderne. 10870 Rue du Simplon 5. S'adr. L. BAUDÈRE.

Campagne à vendre tout de suite ou date à convenir, près Châtel-St-Denis, 650 ares. Bordure route cantonale. Bons bâtiments, rural spacieux, grange à pont. Source inépuisable. Electricité. Laiterie à deux pas. 80404 S'adresser Etude Michel et Felli, notaires, Vevey.

A remettre tout de suite ou date à convenir bonne PENSION avec mobilier et matériel d'exploitation. S'adresser par écrit sous P 10883 F, à Publicitas, Fribourg.

A louer 2 appartements de 4 chambres et un appartement de 5 chambres. Confort moderne. Avenue de Pérolles 23, et Rue du Simplon 5. S'adr.: L. BAUDÈRE.

A LOUER dans un village du district du Lac, maison d'habitation, avec jardin, verger et quelques poses de terre selon désir. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10882 F.

A LOUER APPARTEMENT de 3 chambres, salle de bain installée, eau chaude, chauffage central, chambre de bonne. Entrée: 25 juillet ou à convenir. S'adresser: Garage Central, Criblet.

Laitier solvable, désire acheter lait de société, même n'ayant pas encore de laiterie installée pour la fabrication. Offres sous chiffres P 10865 F, à Publicitas, Fribourg.

Chauffeur-Mécan. cherche place pour tout de suite ou à convenir. 23 ans, parle français et allemand, certif., à disp. Faire offres sous chiffres P 40217 F, à Publicitas, Fribourg.

CHARCUTIER 38 ans, présentant bien, propre et actif, connaissant parfaitement la fabrication de charcuterie vaudoise, demande place de confiance dans charcuterie ou commerce de comestibles. Ecrire sous chiffres W 3583 L, à Publicitas, Lausanne.

ON DEMANDE tout de suite Jeune fille propre et travailleuse, pour aider au ménage. S'adresser sous chiffres P 10886 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE 10,000 kg. foin et regain, à consommer sur place ou à distraire, ainsi qu'un poulain de 2 ans 1/2. S'adresser chez Chappuis Firmin, Corpataux. 40216

démonstration de ce produit: il suffit de nous donner votre adresse, pour vous envoyer, gratuitement et franco, un grand échantillon de Gichticin et la brochure «Guérison de la goutte et des rhumatismes». Nous le ferons en vous priant de recommander le Gichticin à d'autres personnes souffrantes, dès que vous aurez constaté son efficacité. Ecrivez-nous aujourd'hui même et sans attendre que les douleurs vous assaillent! Dépôt général: Pharmacie à HORGES, 113. Le Gichticin est vendu dans toutes les pharmacies. C'est un produit suisse.

Carême !
Une bonne nouvelle!
Voulez-vous du poisson frais?
La maison

Ch. Meystre, Comestibles, Berne

vendra à son banc, **vendredi, 23 février**
sur la place des Cordeliers **BAS PRIX !**

FILETS de poissons danois qualité extra, 1/2 kg. **1.20**
COLIN extra, 1/2 kg. **1.60**

Cabillaud, Soles, Saumon, Limandes, Merlans
QUALITÉ EXTRA

Pour le Carême

- Visions d'Anne-Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 3 vol. Fr. 7.90
- CHARDON. — La Croix de Jésus ou les divines affinités de la grâce et de la Croix, 2 vol. Fr. 5.50
- CAZALES. — La douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich Fr. 2.75
- PERROY. — La montée du Calvaire Fr. 2.75
- SERTILLANGES. — Ce que Jésus voyait du haut de la Croix Fr. 2.75
- Le plus beau des livres :
Le Crucifix, donnant ses leçons à tous Fr. 2.75
- RONZIE. — Les sept paroles et le silence de Jésus en croix Fr. 2.—
- SERTILLANGES. — Le Chemin de la Croix Fr. 1.50
- PAUL CLAUDEL. — Le Chemin de la Croix Fr. 1.25
- PETITOT. — La Passion Fr. 1.—
- Dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à l'Eucharistie Fr. 1.—
- LAVAUD. — Le mystère de la Passion du Christ et des chrétiens Fr. 0.95
- PERREYVE. — Méditations sur le Chemin de la Croix Fr. 0.90
- BERAUD. — La Passion de Jésus en nous Fr. 0.75
- Soixante-quinze méditations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par un religieux trappiste Fr. 0.50
- BELLONARD. — Les sept dernières paroles de Jésus mourant 0.35

Aux Librairies SAINT-PAUL, Fribourg

Briquettes - Cokes - Houilles
Bois - Mazout 194-1

Menoud & Sieber

RUE DU TEMPLE, 1 Téléphone 3.66

15 francs

est le prix incroyable que coûte la superbe permanente que vous offre

Paul Desanelis

Av. de Pérolles 15, Fribourg
Tél. 16.07

Teinture « INECTO »
Fr. 12.—

Produits naturels de régime (autorisés) et produits cosmétiques. Maison sérieuse et connue cherche

VOYAGEUSES

qualifiées pour vente à clientèle privée, cantons Valais et Fribourg. Pas de colportage, prise de commandes avec carte rose fournie par maison. Belle situation pour personnes actives et débrouillardes. — Ecrire Direction **Krafft S. A., Lugano.**

Café-restaurant

à vendre dans bonne région de la Broye, comprenant quatre logements, garage. — Prix extra favorable. Nécessaire Fr. 12 à Fr. 15,000.— comptant, libre tout de suite ou à convenir. S'adresser sous chiffres P. 10873 F, à Publicitas, Fribourg.

Jeune homme robuste, intelligent, tessinois, ayant fréquenté les écoles supérieures et avec connaissance parfaite de l'allemand **cherche place comme volontaire** dans bureau ou commerce, pour se perfectionner dans la langue française. Entrée à convenir. Offres à **A. Delucchi, employé postal, AROGNO (Tessin).**

Huile de graissage

toute première marque pour autos & motos **cherche Représentants** sérieux et connaissant la branche, pour le canton (ou région). Offres à **chiffre B 737-2 O, Publicitas, Lugano.**

SMITH PREMIER

portable

Parmi nos 7 modèles à partir de **Fr. 215.—**, il existe certainement la petite machine à écrire qui correspond en même temps à votre budget. 234-1 Vente par acomptes. Location.

Demandez des renseignements plus précis à **Smith Premier** machines à écrire S. A.

Agence de Fribourg, rue de Lausanne, 14
Téléphone : Fribourg 12.80

A vendre

une bonne jument de 8 ans. Echangerait éventuellement contre bétail bovin. 10817 S'adresser à **Edouard Renevey, à Montagny-la-Ville.**

A VENDRE

Faute d'emploi, auto Ansaldo, bonne grimpeuse, 2-4 places, Spider, état régt. — En paiement, acceptons marchandises tous genres. Bas prix. Offres sous chiffres P 40200 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE à Fribourg, maison

avec charcuterie. (Cour, jardin, caves voûtées.) Convient aussi à commerce de vins, laitier, comestibles, etc. Adresser offres écrites sous P 10842 F, à Publicitas, Fribourg.

Foin Paille

Nous offrons foin, paille bottelée, disponible tout de suite en gare de Fribourg. **Bächler - Andrey, P. des Chanoines 121, Fribourg. Tél. 14.21.**

Le docteur A. Fischer, médecin spécial.
Estomac — Intestins — Cœur — Maladies Internes — Rayons — Institut de guérison contre les rhumatismes — Sciatique — Varices — Mauvaise circulation du sang — Catarrhes.
Tél. 23.940 Berne, Spitalgasse 40. Consult. 9-12 et 2-5 h.
DE RETOUR

Bonbons au Genièvre

très forts, réchauffants

Dr. A. Wanner S.A. Berne.

SOUSSION

La fabrique de Cartonnages S. A., à Fribourg, ouvre un concours pour l'entreprise des travaux de charpenterie, ferblanterie, couverture, menuiserie intérieure, serrurerie et gypserie & peinture pour sa nouvelle construction à Pérolles. — Les bases sont à disposition des intéressés au bureau du soussigné à Morat, où les offres seront à déposer sous pli fermé avant le 3 mars 1934, au soir.
Morat, le 20 février 1934.
Hugo PETITPIERRE, Arch. S. I. A.

Révélation d'un secret !

Toutes les dames qui veulent être félicitées pour la délicieuse fondue qu'elles serviront, s'adressent à la

Laiterie Bulliard

Rue de Romont, 37 Tél. 4.24

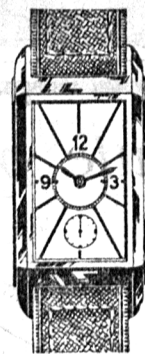
Office National Suisse du Tourisme

Place au concours

L'Office National Suisse du Tourisme met au concours une place de **Représentant pour la Suisse romande, à Lausanne.**

Les candidats doivent posséder une bonne culture générale, des capacités journalistiques et littéraires et de l'initiative, ainsi que des connaissances approfondies en matière de tourisme et des relations étendues dans les milieux intéressés, en particulier dans le monde de la presse.

Adresser les offres, pour le 4 mars au plus tard, à l'Office National Suisse du Tourisme, à Zurich, Löwenstrasse 55, en indiquant le traitement demandé. Ne pas se présenter personnellement sans convocation.



Offre spéciale avant Pâques

Jolie montre-bracelet, ultra-moderne, boîtier en nickel chromé, mouvement de forme soignée à ancre 15 Rubis, marche exacte. Fr. 12.50 acompte et deux mensualités, à Fr. 5.— ou remboursement total de Fr. 20.50. Echange autorisé ; 5 ans de garantie.

Horlogerie LOUIS CHRISTE, Rue du Temple No 3, St-Imier.

Heures de cadrans au choix.

Voulez-vous un porte-plume réservoir de qualité ?

Votre stylo a-t-il besoin d'une réparation ?
Adressez-vous à la

Librairie de l'Université
16, rue de Romont
FRIBOURG

Abonnés, favorisez dans vos achats les maisons qui publient des annonces et réclames dans notre journal !

RESTAURANT CONTINENTAL

Vendredi soir, 23 février

Bouillabaisse

Se recommande à Ad. Heinemann.

RÉCLAMÉ NEON

Songez-y :

Des centaines et des centaines de personnes, inattentives pendant le jour aux mille spectacles de la rue, passeront ce soir devant les locaux que vous occupez. Ayez recours à la réclame lumineuse pour graver dans la mémoire de ces clients de demain votre raison sociale et vos spécialités.

Professionnels éprouvés, nous livrons des installations irréprochables de réclames lumineuses au „Néon“.

Demandez-nous nos références, nos projets et devis, le tout sans frais pour vous.

„Néon“
Fabrication Suisse

Représentant :
M. CHASSET, Pérolles, 21, Fribourg, téléphone 1195

BÖGLI & KUHN, BERNE

Monbijoustr. 68a Téléphone 25.069

Placez votre argent sur immeubles

en souscrivant chez votre banquier ou au siège social, rue de Romont, 18, Fribourg.

les parts de mille francs du

PLACEMENT IMMOBILIER

de Fribourg

pour l'achat en commun d'immeubles de rapport

184-2

ON DEMANDE

JEUNE HOMME

sachant traire et pour travailler à la campagne. S'adresser : **Fernand Quayzin, Borex/Nyon.**

Célibataire d'un certain âge

cherche place

comme aide-jardinier. — Certificats à disposition. S'adr. sous P 40209 F, à Publicitas, Fribourg.

Les prix

les meubles ont fortement baissé. Pour vous en convaincre, demandez l'envoi gratuit du catalogue de la maison **E. SUTER, rue Locarno, 4, Fribourg.**

Représentation intéressante

à remettre pour div. districts fribourgeois. Excellents produits de vente facile pour visiter particuliers. — Conditions avantageuses. — Messieurs et dames peuvent adresser offres sous chiffres G 20376 U, à Publicitas, BIENNE.

A louer pour le 25 juillet

Logement

de 5 chambres ensoleillées, 1 mansarde, cuisine, office, cave, buanderie. Renseignements au magasin du « Kantispilger », près du Lycée, Fribourg.

A louer

MAGASIN

ou BUREAU

au rez-de-chaussée, Rue du Simplon 5.

S'adr. L. BAUDÈRE.

ESTOMAC

Vous qui en souffrez ou d'une descente, une ceinture de qualité s'impose. Très bas prix. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie 3, Lausanne. 406-20

Grâce à nos prix et nos qualités

il vaut toujours la peine

de faire ressemeler vos chaussures, car nos semelles valent 3 fois une neuve.

Semelles et talons.

Dames	seul tarif	Hommes
3.90		4.90

CORDONNERIE FREY

Rue Zähringen, 95
Av. de la Gare, 29 (derrière le café des Alpes)

Vente de bois de service et de bois de feu

On vendra, dans la forêt de Pérolles, à proximité du pont de Pérolles, le samedi 3 mars 1934, dès les 2 heures de l'après-midi, les bois suivants :

environ 10 m³ billes de chêne ; 15 m³ billes de hêtre ; 3 m³ billes de dailles et 25 m³ billons et charp. épicea en plusieurs lots ; 80 moules hêtre 1^{re} qualité, 10 moules sapin ; 2000 fagots refendus, hêtre et sapin et environ 100 tas de branches. 10839

Paiement au comptant et dans les dix jours. **Richard Hippolyte, forestier communal, Zénauva.**

Nouvelle charrue et buttoir « OTT »

Représentant exclusif pour le canton

MAURICE ANDREY
Machines agricoles FRIBOURG

Nous mettons en vente :

SOULIERS de travail

sans cout. derrière, à soufflets, bien ferrés

en croûte | en empeigne | en chromé
Fr. 10.80 | Fr. 11.80 | Fr. 12.80

KURTH, Fribourg